

RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE
DEMANDE DE RENOUVELLEMENT
D'UNE AUTORISATION D'EXPLOITER
UNE CARRIERE ALLUVIONNAIRE
PRESENTEE PAR LA SOCIETE GACHET
SUR LA COMMUNE DE SAINT SAVIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

**DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT SAVIN**

**AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT
D'EXPLOITER UNE CARRIERE ALLUVIONNAIRE HORS EAU**

Le commissaire Enquêteur :

Daniel TARTARIN

RAPPORT D'ENQUETE

SOMMAIRE

Pages	0 à 3	→ titre et sommaire
Pages	3 et 4	→ objet de l'enquête publique , dispositions administratives préalables ,
Pages	5 à 8	→ procédure et déroulement de l'enquête , déroulement des opérations
Pages	9 et 10	→ comptabilité des observations
Pages	11 et 12	→ présentation de la commune ,le projet
Pages	13 à 18	→ la demande de renouvellement d'exploitation
Pages	19 à 23	→ état des lieux
Pages	24 à 32	→ nature des volumes et des activités projetées
Pages	33 à 34	→ les ICPE et les classements ,législation
Pages	35 à 41	→ impacts des carrières sur l'environnement
Pages	42 à 57	→ impacts de la carrière GACHET sur l'environnement
Page	58	→ sécurité publique
Page	59	→ sécurité entrée du site ,effets incendie, explosion ,entretien des véhicules
Page	60	→ travaux de remise en état agricole impact dans le domaine des déchets
Page	61	→ estimation du coût de remise en état agricole
Page	62	→ difficultés rencontrées au cours de l'enquête, clôture de l'enquête
Pages	63 à 66	→ référentiels documentaires , remerciements, plan du rapport, fin du rapport

RAPPORT D'ENQUETE

SOMMAIRE

Observations du commissaire enquêteur et avis motivé

Pages 0c et 1c → titre

Page 2c → législation ICPE et enquête publique

Page 3c → observations de l'Autorité environnementale

Pages 4c à 10c → synthèse des observations du public

Page 11c → observations des personnes publiques associées

Pages 12c et 13c → observations du Commissaire Enquêteur

Page 14c → délibérations des Conseils municipaux

Pages 15c à 19c → observations générales

Page 20c → observations du registre d'enquête

Pages 21c à 26c → conclusions et avis motivé

Pages 27c et 28c → photocopies des documents annexes

Procès verbal de synthèse des observations du public

Pages 0 pv à 2 pv → titre , sommaire ,cadre législatif ,nombre d'observations

Pages 3 pv à 15 pv → synthèse des observations du public , fin du procès verbal

Mémoire en réponse du pétitionnaire au PV de synthèse

Joint en annexe

Documents administratifs → joints en annexe

RAPPORT D'ENQUETE

1 - **OBJET:** Enquête publique préalable à l'autorisation de renouvellement d'exploiter

* Enregistrée le 22 mai 2016 la lettre de Monsieur le Préfet de l'Isère demandant en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet l'autorisation du renouvellement d'exploiter une carrière alluvionnaire hors eau sur la commune de Saint Savin (Isère) pour le compte de la Société GACHET SAS 30 montée du Cordier 38260 CHAMPIER 04 74 54 44 85

2 - **DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES PRELABLES**

2 - 1 - désignation du commissaire enquêteur

* Décision N° E16000111/38 du 10 mai 2016 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble désignant Monsieur Daniel TARTARIN demeurant 25 Allée du Gerbier 38320 EYBENS en qualité de commissaire enquêteur .

2 - 2 - **Madame Ghislaine SEIGLE-VATTE** est nommée en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant .

2 - 3 - arrêté de la Préfecture de l'Isère

* Le 13 juin 2016 par arrêté N° DDPP-ENV-2016-06-09 , Monsieur le Préfet de l'Isère a prescrit la mise à l'enquête publique préalable à l'autorisation de située au lieu-dit "Foussieu" à Saint-Savin en bordure de la RD 143 .

* L'enquête publique s'est déroulée du 13 septembre 2016 au 15 octobre 2016 inclus .

2 - 4 - avis de l'autorité environnementale DREAL AUVERGNE RHONE-ALPES

* en date du 24 mai 2016 ,la DREAL conclue que l'étude produite pour exploiter une installation classée pour l'environnement présente des mesures adaptées .Les mesures décrites dans l'étude d'impact permettent de garantir que le site pourra fonctionner dans le respect des normes environnementales .Les principaux enjeux sont pris en compte et une demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées est en cours d'instruction .

2 - 5 - Délibération du Conseil Municipal de Saint SAVIN

* La modification du POS définissant la zone NC a été approuvée le 28 septembre 2011

* .Les secteurs NC sont des secteurs à caractère naturel de la commune destinés aux exploitations des carrières

RAPPORT D'ENQUETE

2 - DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES PRELABLES

2 - 6 - Cadre législatif

- * Arrêté Préfectoral d'ouverture d'enquête publique N° DDPP-ENV-06-09
- * Ordonnance du TA de Grenoble n° 16000111/38
- * Livre 1^{er}, titre II , chapitre III et le livre V titre 1^{er} Code de l'Environnement portant sur la conduite des enquêtes publiques , articles L123-1 et suivants , R123-1 et suivants .
- * Nomenclature des ICPE , article R 511-1 et suivants , R512-2 et suivants du CE
- * Rubrique 2510-1 ; 2517-2 des ICPE : exploitation de carrières et station de transit de matériaux
- * Avis du 31/03/2016 de la DREAL , Avis du 31/05/2016 de l'INAOQ
- * Etude d'impact , étude des dangers , dossier non technique , résumé non technique
- * Demande d'autorisation en vue de poursuivre l'exploitation d'une carrière alluvionnaire et d'une station de transit de produits minéraux sur la commune de Saint Savin , lieu-dit « Foussieu »
- * Le Commissaire Enquêteur dresse , dans les huit jours après la clôture de l'enquête , un PV de synthèse des observations qu'il remet en main propre au responsable du projet .

2 - 6 - 1 - Ce dernier dispose de **quinze jours** pour produire ses observations éventuelles .

2 - 6 - 2- les cinq permanences ont été effectuées conformément à l'arrêté préfectoral

2 - 6 - 3 - les affichages ont été réalisés sur le périmètre défini ainsi que sur le site

2 - 6 - 4 - les publications légales sont paru dans les journaux aux dates définies

2 - 7 - Compatibilité de la demande aux orientations du SCOT

- * Le SCOT Nord Isère a été approuvé le 19/12/2012 . la maîtrise de l'exploitation des carrières et les préservation des espaces agricoles sont des enjeux du SCOT Nord Isère .

* **La demande ne va pas à l'encontre des objectifs du SCOT.**

2 - 8 - Compatibilité de la demande aux orientations du PADD et du POS de Saint Savin

- * Dans le cadre du transfert du POS en PLU projet du 12/11/2015 , les orientations du PADD intègrent le pôle « carrières » dans les orientations de l'Environnement afin de faciliter la promotion et le développement économique des carrières de la commune de Saint Savin .

* **la demande ne va pas à l'encontre du PADD dans le projet du POS/PLU**

RAPPORT D'ENQUETE

3 - PROCEDURE DE L'ENQUETE :

3 - 1 - Vérifier la conformité du dossier

3 - 2 - Contrôler la publicité légale et les affichages réglementaires in situ.

3 - 3 - Prendre en compte les réclamations et observations du public pendant la durée de l'enquête.

3 - 4 - A l'issue de la clôture de l'enquête , rédiger sous huitaine une synthèse des observations du public à l'attention du pétitionnaire

3 - 5 - Prendre en compte les observations en retour sous quinzaine du pétitionnaire

3 - 6 - Rédiger et transmettre le rapport donnant un avis motivé , à l'issue de l'enquête .

* une copie du rapport sera adressée au Préfet de l'Isère (DDPP38) ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Grenoble .

* Le rapport sera remis dans le délai d'un mois à dater du 15 octobre 2016 .

4 - DEROULEMENT DE L'ENQUETE

4 - 1 - Affichage de l'enquête publique

4 - 1 - 1 - Affichage pour la durée de l'enquête :

* la publicité, vérifiée par mes soins , a été effectuée conformément à la législation sur le panneau d'affichage de la mairie ainsi que sur le périmètre du site concerné .

* voir photos dans les documents en annexe des observations et de l'avis .

4 - 2 - Insertion à la rubrique des annonces légales dans deux journaux locaux

* Le Dauphiné libéré le 26 août 2016 et 16 septembre 2016

* Les affiches de Grenoble le 26 août 2016 et 16 septembre 2016

* Vérification faite par mes soins des différentes publications . Respect des délais et des de la rédaction des publications .

4 - 3 - Ampliation de l'arrêté de l'enquête

4 - 3 - 1 - à Monsieur le Préfet de l'Isère DDPP38

4 - 3 - 2 - aux communes de Saint Savin, Bourgoin-Jallieu ,Montcarra, Ruy-Monceau et Saint-Chef dans un cercle de rayon de 3 km autour de la carrière .

RAPPORT D'ENQUETE

4 - DEROULEMENT DE L'ENQUETE

4 - 4 - Le dossier

4 - 4 - 1 - Le dossier et le registre d'enquête m'ont été remis et paraphés à la Direction Départementale des Territoires Isère .Les dates des permanences été ont arrêtées .

* Le dossier comprend :

- le dossier de demande d'autorisation d'exploiter
- le récapitulatif du classement ICPE
- le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
- la présentation de l'établissement et la description des activités
- la partie juridique du classement des installations
- l'étude d'impact
- les documents d'urbanisme ,les données paysagères, les fiches "espaces naturels"
- les données des risques naturels ,l'étude géotechnique, le SAGE Bourbre ,
- l'inventaire des espèces ,les avis de la DREAL et de l'INAOQ ,

4 - 4 - 2 - Le dossier a été tenu à la disposition du public aux dates et heures d'ouverture de la mairie de Saint Savin

LE DOSSIER EST CONFORME A LA LEGISLATION.

4 - 5 - Le registre d'enquête

4 - 5 - 1 - Le registre d'enquête à 32 feuillets non mobiles paraphés est mis à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie au public du 13 septembre 2016 au 15 octobre 2016 inclus, date à laquelle j'ai procédé à la clôture de l'enquête

RAPPORT D'ENQUETE

4 - DEROULEMENT DE L'ENQUETE

4 - 6 - Présence en mairie du commissaire enquêteur

- 13 septembre 2016 de 9h à 12h
- 21 septembre 2016 de 9h à 12h
- 28 septembre 2016 de 9h à 12h
- 07 octobre 2016 de 14h à 17h
- 15 octobre 2016 de 8h à 11h

4 - 7 - Horaires habituels d'ouverture de la mairie au public

- les horaires sont consultables en mairie ou sur le site internet dédié

5 - DEROULEMENT DES OPERATIONS

5 - 1 - Prise de contact avec les services de la DDPP 38

- le 01 juin 2016 de 10h à 11h ,paraphage du dossier et du registre d'enquête, préparation de l'arrêté préfectoral

5 - 2 - Permanences en mairie

- Ouverture de l'enquête le 13 octobre 2016 à 9h et clôture le 15 octobre 2016 à 11h
- Cinq permanences

5 - 3 - Prise de contact avec le pétitionnaire

- le 21 juillet 2016 de 9h à 10h30 : visite de la carrière de Saint Savin

5 - 4 - Vérification des affichages

- le 21 septembre 2016 à 8h40 : vérification des affichages sur le site de la carrière et vérification de l'affichage à Demptézieu
- le 28 septembre 2016 à 8h30 : vérification des affichages sur le site de la carrière et vérification de l'affichage à Montcarra
- le 07 octobre 2016 à 17h20 : vérification des affichages sur le site de la carrière et vérification de l'affichage à Saint-Chef

RAPPORT D'ENQUETE

6 - COMPTABILITE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

6 - 1 - Observations portées sur le registre

6 - 1 - 1- Première permanence le 13 septembre 2016

→ 2 observations orales et écrites ont été consignées

6 - 1 - 2 - Inter permanence du 13 septembre 2016 au 21 septembre 2016

→ aucune observation n'a été consignée

6 - 1 - 3 - Deuxième permanence le 21 septembre 2016

→ Visite de Madame le Maire ,une observation écrite a été consignée .

6 - 1 - 4 - Inter permanence du 21 septembre au 28 septembre 2016

→ aucune observation n'a été consignée

6 - 1 - 5 - Troisième le 28 septembre 2016

→ une observation écrite a été consignée par Mr Raphaël QUESADA

→ une discussion a été engagée avec Mr Raphaël QUESADA Directeur de Lo Parvi

→ visite d'une adjointe de la mairie de St Savin

6 - 1 - 6 - Inter permanence du 28 septembre au 07 octobre 2016

→ aucune observation n'a été consignée

6 - 1 - 5 - Quatrième permanence le 07 octobre 2016

→ une observation orale et écrite a été consignée

6 - 1 - 6 - Inter permanence du 07 octobre au 15 octobre 2016

→ trois observations écrites ont été consignées

6 - 1 - 7 - Cinquième et dernière permanence le 15 octobre 2016 .Clôture de l'enquête

→ une observation écrite a été consignée

6 - 1 - 8 - Courriers électroniques et / ou clé USB au cours de l'enquête

→ aucune observation n'a été transmise

RAPPORT D'ENQUETE

6 - COMPTABILITE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

6 - 1 - 9 - Remise du PV de synthèse des observations du public

→ le 18 octobre 2016 et conformément à la réglementation (≤ 8 jours)

→ remise du PV au Siège de la Sté GACHET SA à CHAMPIER 38 de 10 h à 11 h30

6 - 1 - 10 - Courriels reçus post clôture de l'enquête le 15/10/2016

→ trois : DDPP38 , GACHET SA ,Mairie de Saint Savin

6 - 1 - 11 - Retour des observations du Maître d'Ouvrage

→ le 26 octobre 2016 par mail sous format PDF conformément à la réglementation

(réponse ≤ 15 jours) puis courrier avec AR

→ le 10 novembre 2016 par mail sous format PDF conformément à la réglementation
complément de la réponse du maître d'ouvrage puis courrier avec AR .

6 - 1 - 12 - avis et délibération du Conseil Municipal des communes suivantes :

→ Saint Savin : émet un avis favorable

→ Bourgoin-Jallieu : sans avis ,les premières habitations étant protégées par la topographie
du secteur

→ Montcarra : émet un avis favorable

→ Ruy-Monceau : émet un avis favorable

→ Saint-Chef : n'a pas émis d'avis

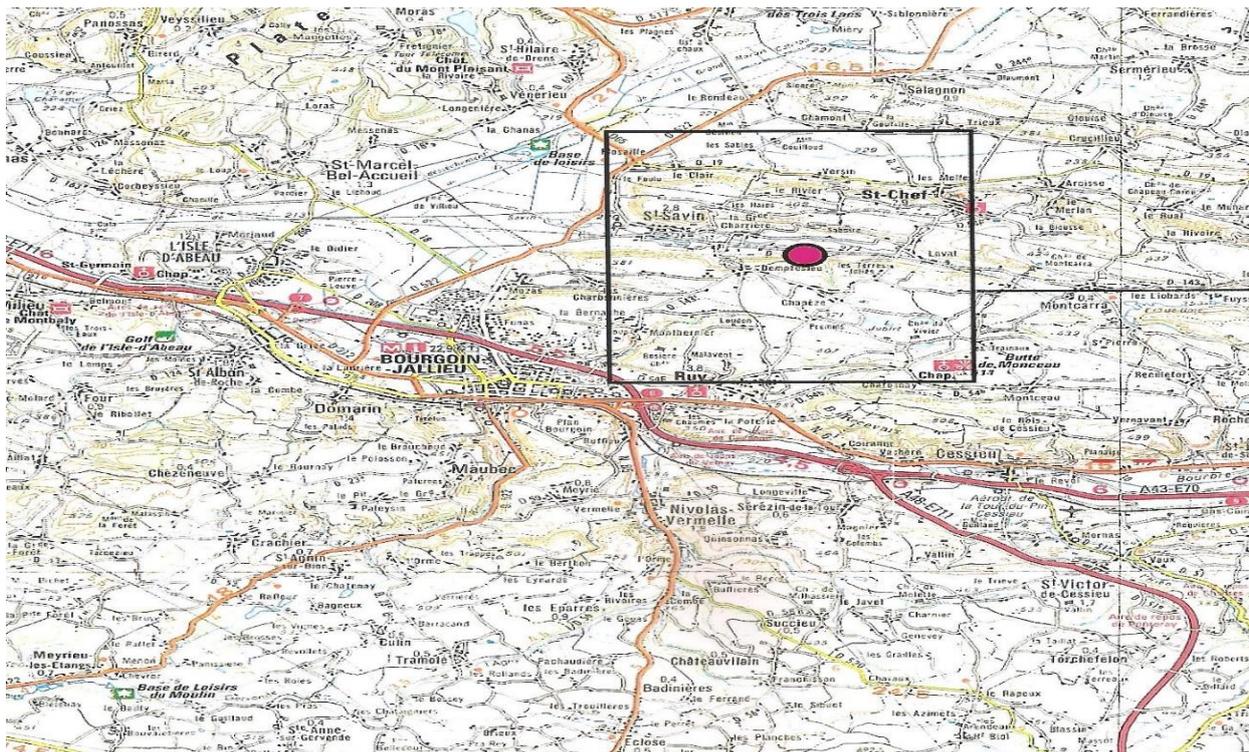
Délibérations transmises dans les délais conformément à la législation .

RAPPORT D'ENQUETE

7 - PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE .

7 - 1 - Positionnement géographique et administratif

- * La commune se situe à 30 km de Lyon , 75 km de Grenoble .Les communes les plus proches sont Bourgoin-Jallieu (5 km) , Montcarra, Saint-Chef, Vénérieu
- * L'altitude varie de 213 m à 403 m
- * Les coordonnées : 45° 37'46 " Nord et 5°18'24 "Est
- * Superficie : 24,55 km²
- * La ville est desservie par la RD ,la ligne d'autocars Translèsère, le réseau d'autocars urbains de la CAPI
- * Code postal: 38300 Code INSEE : 38455
- * Canton de Bourgoin-Jallieu
- * Communauté d'agglomération Porte de l'Isère → CAPI
- * Arrondissement de La Tour du Pin
- * adresse de la mairie :
- * Maire : **Madame Evelyne MICHAUD**



RAPPORT D'ENQUETE

7 - PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE .

7 - 3 - Positionnement démographique et économique

* 3825 hab (2013)

* 156 hab/ km²

* l'activité économique de Saint Savin est constitué d'un tissu dense d'entreprises :

→ bâtiment/travaux publics	= 46 entreprises
→ automobile, mécanique	= 12 entreprises
→ restauration/alimentation et commerces	= 13 entreprises
→ industrie	= 14 entreprises
→ transports	= 15 entreprises
→ santé	= 7 entreprises
→ vente immobilier	= 10 entreprises
→ offres de services	= 12 entreprises

* le listing des entreprises m'a été transmis par la mairie de Saint Savin le 13/09/2016



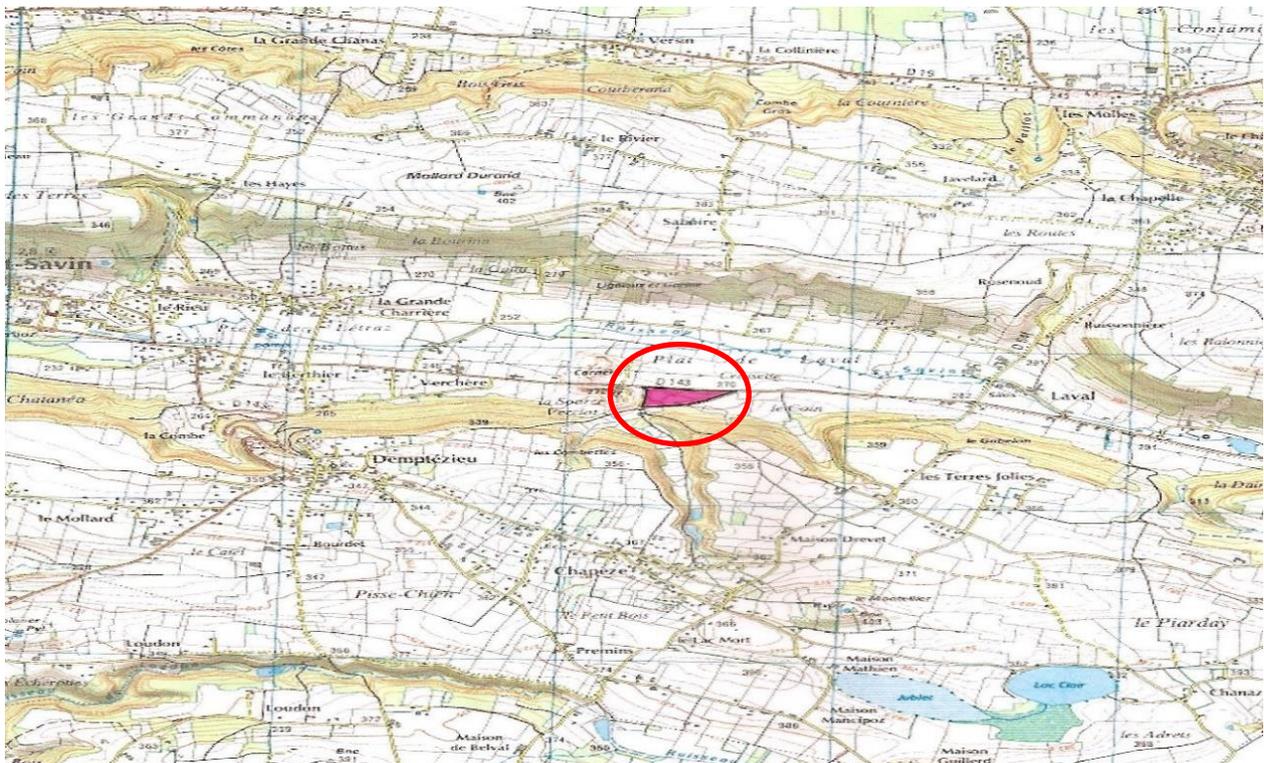
RAPPORT D'ENQUETE

8 - LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'EXPLOITATION

8 - 1 - présentation du projet

- * Le projet vise à l'exploitation d'une carrière de sables et graviers ,à ciel ouvert et hors d'eau.
- * la superficie porte sur une surface de 28 146 m² ,à 2.4 km à l' Est de Saint Savin au lieu-dit « Foussieu ».Une seule habitation à proximité à l'exception de deux autres carrières . Le site est immédiatement desservi par la RD 143 .
- . La carrière est en zone NC du POS (révisé en 2011) .La zone est hors d'une ZNIEFF , hors d'une ZICO et Natura 2000, hors d'un PPRN Inondation et hors d'un PPRP. Elle est située en limite du périmètre éloigné d'un captage d'eau potable .
- * Toutefois ,le site recouvre une nappe phréatique qui affleura en période des hautes eaux maximales à 3 m du fond de l'excavation .Cette limite de 3 m sera le seuil minimal toléré afin de ne pas affleurer la nappe souterraine tout en assurant une garantie de qualité aux eaux pluviales d'infiltration superficielles.

8 - 2 - Plan de situation



RAPPORT D'ENQUETE

8 - LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'EXPLOITATION

8 - 3 - Présentation de la Société GACHET

* La famille GACHET possède six entreprises dans le secteur carrières - travaux publics – béton manufacturé .

→ Gachet SA , Cachet TP, Dauphiné Béton , Dauphiné Béton 38, Dauphiné Béton 69

→ l'ensemble de ces sociétés emploient 122 salariés .

* L'entreprise GACHET a été créée en 1957 et les activités actuelles sont les suivantes :

→ travaux publics

→ extraction de granulats type tout-venant pour alimenter le secteur travaux publics

* L'entreprise GACHET SA compte 49 salariés et a réalisé en 2009 un CAHT de 8.9 M€

8 - 2 - Nature et exploitation du gisement

→ L'exploitation est prévue pour une durée de 15 ans comprenant l'extraction du tonnage autorisé et remise en état coordonnée .

→ production annuelle maximale : 25 000 tonnes

→ volume des réserves : 75 000 m³ environ

→ niveau minimum de l'exploitation : 254 m NGF en partie Ouest et 254.5 m en partie Est

8 - 3 - Conditions d'exploitation

* l'exploitation comportera les phases suivantes :

→ extraction du gisement à l'aide d'engins mécaniques

→ transport des matériaux directement vers les chantiers locaux de l'entreprise GACHET

→ remise en état

8 - 3 - Motivations du choix du projet

8 - 3 - 1 - Généralités

→ La présence d'un pôle "carrières " à proximité des chantiers et du siège social permet à l'entreprise Gachet de se fournir directement en matière première .

→ exploiter et valoriser au maximum la ressource présente .

→ favoriser l'insertion finale du site dans son environnement naturel

RAPPORT D'ENQUETE

8 - LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'EXPLOITATION

8 - 3 - Motivations du choix du projet

8 - 3 - 1 - Généralités

→ assurer pour environ 15 ans le maintien et la continuité des activités de GACHET dans le secteur de Saint- Savin avec la poursuite des fournitures sur le marché local .

8 - 3 - 2 - raisons techniques

→ assurer une certaine autonomie sur son approvisionnement en matériaux pour ses propres chantiers .

8 - 3 - 3 - raisons socio-économiques

→ maintenir en activité une carrière locale et l'emploi direct de 2 personnes sur le site

→ les infrastructures liées à ce site d'extraction sont réalisées .

→ l'entreprise est propriétaire de la parcelle concernée .

→ l'exploitation de la carrière induit des emplois indirects sur la commune de Saint Savin.

8 - 3 - Cohérence avec le schéma départemental des carrières (SDC)

* Dans chaque département ,le législateur a imposé la mise en place d'un schéma qui fixe les orientations en matière d'extractions de granulats et de réaménagement de carrière.

* Le schéma départemental des carrières de l'Isère (SDC) a été approuvé le 11/02/2004.

* Les orientations clés se décomposent en 4 chapitres :

→ promouvoir une utilisation économe et rationnelle des matériaux

→ privilégier les intérêts liés à la fragilité et à la qualité de l'environnement

→ promouvoir les modes de transport les mieux adaptés

→ réduire l'impact des extractions sur l'environnement et améliorer la réhabilitation et le devenir des sites .

*** Le projet de la société GACHET SA de renouvellement de la carrière de Saint Savin s'inscrit dans le SDC 38 .Ce schéma est en cours de révision . Le schéma régional est en cours d' élaboration .Les schémas départementaux des carrières seront inscrits en aval du schéma régional qui fixera le cadre général des carrières.** page 16

RAPPORT D'ENQUETE

8 - LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'EXPLOITATION

8 - 3 - Cohérence avec le cadrage régional « matériaux et carrières »

* Les Préfets de département ont validé le 20/02/2013 un cadre régional « matériaux et carrières ». La Société GACHET SA a pris en compte les différentes orientations du cadrage régional .

8 - 3 - Disposition applicable à la zone

* le règlement de l'urbanisme concernant la zone de la carrière est joint dans le dossier de la demande d'exploiter .

Le projet est conforme au règlement du POS pour la zone concernée indiquée Nc

* l'indice de cette zone est quelque peu équivoque puisqu'elle n'est pas indiquée NCa .Il faudra reprendre la trame de cette zone dans la phase d'élaboration du PLU comme j'en ai porté connaissance auprès de Mme la DGS afin de la faire cadrer avec la zone indiquée "carrières"

8 - 4 - éléments actuels de l'occupation du sol

*Le site du projet de renouvellement et d'extension de carrière appartient à l'unité nommée « paysage agraire » ,identifiée sous le numéro 194-I-D « collines de la partie Nord des terres froides ».Ces paysages recouvrent 25 % du territoire de l'Isère .La carrière s'inscrit dans un secteur agricole avec des zones boisées où l'habitat s'est développé sous forme de hameaux autour du bourg .

* Le ruisseau de Saint Savin s'écoule à quelques centaines de mètres au Nord de la carrière.

* Depuis la RD 143 ,le site est peu visible à l'exception de l'habitation située au-dessus de la carrière .

* Le projet est situé dans un périmètre de protection éloigné du captage EAP du « Pré de Létraz » .La vulnérabilité des eaux souterraines est essentiellement liée aux activités agricoles ainsi qu'aux pollutions accidentelles des voies de communication .

* La nappe souterraine est alimentée principalement par les précipitations des zones d'affleurement du bassin versant ..

RAPPORT D'ENQUETE

8 - LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'EXPLOITATION

8 - 7 - Intégration du projet dans l'environnement

* Trois autres carrières sont installées à proximité du site



* La carrière PERIER TP est en activité permanente (extraction, concassage ,tri des matériaux ,criblage, rotation des camions, bureaux ,pesage) .

* La carrière PARET est inerte et n'étant plus en activité ,elle devrait être comblée .Un ruisseau s'écoule au fond de la carrière au pied d'une falaise .Selon le propriétaire de de l'habitation située au-dessus des deux carrières ,la falaise donnant sur la carrière PARET est instable et il craint toujours un éboulement éventuel .Cette carrière est en cours de remblaiement .

* La carrière GACHET SA est donc bien intégrée et de longue date dans le zonage indiqué NCa « carrières » du POS de la commune .

RAPPORT D'ENQUETE

9 - ETAT DES LIEUX

- * actuellement ,le site est une carrière en cours d'exploitation .Les matériaux stockés sont composés de graves de différents calibres et de matériaux inertes concassés. Aucun produit ,hors ceux nécessaires à la matière première des activités du BTP (granulats de différents calibres, sable) n'est présent sur le site .La carrière assure le rôle du zone de stockage d'encours de matériaux et d'extraction de granulats .
- * Le site est creusé en paliers successifs accessibles par un chemin d'exploitation .Il est invisible depuis la RD 143 car entouré sur tout le linéaire périphérique par des merlons végétalisés .Aucune culture n'est présente .Une habitation est située au-dessus de la carrière .Cette habitation n'a aucune vue directe sur le site et ne devrait pas être soumise aux aléas d'exploitation tels que les bruits et les poussières compte tenu de la distance , de la présence des merlons et des chemins et voies d'accès à cette habitation .Une ligne THT ERDF est tangente à l'extrémité Est du site .
- * L'entrée de la carrière n'est possible que depuis la RD 143 .Un dispositif composé de câbles métalliques assure la fonction de portail .Ce système devra être remplacé par un portail digne du nom car le système actuel n'empêche aucune intrusion et facilite les dépôts sauvages de matériaux de toutes natures ce qui est contraire au CDC de la présente demande d'autorisation d'exploitation encadrée par le règlement des ICPE .
- * les merlons de ceinture interdisent tout accès du fait de leur hauteur et de la densité de la végétation .



RAPPORT D'ENQUETE

9 - ETAT DES LIEUX

- * Selon Madame le Maire de Saint Savin ,la RD 143 est assez souvent poussiéreuse au droit de la carrière et boueuse dès la première pluie .Monsieur Philippe GACHET m'a précisé ,lors de la visite des lieux ,que son entreprise disposait d'une balayeuse mécanique.
- * Un suivi permanent de l'état d'empoussiérage devra être effectué à l'initiative de la Sté GACHET SA .Madame le Maire souhaite des interventions plus spontanées de la part de l'entreprise .



vue générale du site



accès depuis la RD 143



barrière de clôture ???

RAPPORT D'ENQUETE

9 - ETAT DES LIEUX



stockage de grave



merlon de blocage du carreau à droite



RAPPORT D'ENQUETE

9 - ETAT DES LIEUX



voie de descente au fond de carreau



stockage de gravier



fond de la carrière



front de taille



chemin agricole

RAPPORT D'ENQUETE

9 - ETAT DES LIEUX



chemin de contournement Sud



sortie du chemin de contournement Est



merlons supérieurs boisés Sud → Sud Est



habitation la plus proche de la catière : 20 m du périmètre Sud



RAPPORT D'ENQUETE

10 - NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES PROJETEES

10 - 1 - Nomenclature des produits inertes issus ou stockés en carrière :

10 - 1 - 1 - Granulats d'origine alluvionnaire

- * Le granulats appelé aussi agrégat ,est un fragment de roche ,d'une taille inférieure à 125 mm, destiné à entrer dans la composition des matériaux utilisés pour la fabrication d'ouvrages de travaux publics ,de génie civil et de bâtiment .
- * Les roches meubles utilisées comme granulats sont surtout des dépôts alluvionnaires trouvés dans le lit présent ou passé d'une rivière .On exploite de plus en plus des alluvions du début du quaternaire parfois très éloignés des rivières actuelles .Les gisements des dépôts récents sont plutôt « propres » car les gisements les plus anciens sont souvent chargés de limons et d'argile ,ce qui influe sur le procédé de production et le prix.
- * C'est la première ressource du sous-sol exploitée en France avec un volume de 379 millions de tonnes extraites en 2011 .
- * L'extraction se fait - **dans cette carrière** - par pelle mécanique .Le produit est ensuite criblé pour obtenir - sur un autre site de la S^{té} GACHET - les granulats de de granuralité voulue .
- * Les fractions les plus grosses ,rejetées par le crible,sont broyées puis de nouveau criblées.
- * Les granulats sont stockés sur place en stocks séparés et identifiés .

10 - 1 - 2 - Granulats issus de roches massives

- * Il s'agit de calcaires de formations géologiques plus anciennes ou de roches d'origine magmatique .
- * L'extraction des roches les plus tendres se fait à la pelle mécanique (déroctage) mais le plus souvent elle se fait par minage.Le produit est alors concassé pour passer de l'état de blocs à l'état de pierres puis concassé une ou deux nouvelles fois pour en réduire encore la taille .Il est ensuite criblé pour obtenir la granulométrie voulue .

**→ cette carrière n'utilise pas ces procédés ,il n'y a pas de minage ni d'explosifs
ce qui réduit les poussières,supprime les vibrations et diminue le bruit .**

RAPPORT D'ENQUETE

10 - NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES PROJETEES

10 - 1 - Nomenclature des produits inertes issus ou stockés en carrière :

10 - 1 - 3 - Granulats issus du recyclage

* Les granulats peuvent provenir des filières industrielles de recyclage valorisant des sous-produits (ou coproduits) industriels ou issus de la démolition de bâtiments ou de voiries (broyats de béton, briques, recyclage de ballasts de chemin de fer ,de croûtes ou de fraisâts d'enrobés routiers ou de terrils miniers).

* actuellement se développe l'usage des mâchefers d'incinération des ordures ménagères **MIOM** .Ce sont ,**en particulier** ,ces mâchefers tout comme ceux issus des déchets de fonderie qui posent le problème des remblaiements incontrôlés .Les fraisâts d'enrobés routiers sont recyclés dans la fabrication de graves-bitumes ou d'enrobés routiers .

* dans le cas de certains coproduits ,l'attention doit être portée sur l'élimination des éléments nocifs capables d'engendrer des désordres .Il peut s'agir des plâtres et des matériaux flottants dans le cas des matériaux de démolition . page 25

10 - 1 - 4 - Usages

* les granulats sont destinés à entrer dans la composition ou la fabrication :

→ de voirie ferroviaire où l'on utilise des ballasts qui sont des roches dures de taille de l'ordre de 40/70 à 60/120 mm .

→ de voirie routière pour les remblais des graves de 0/30 à 0/80 mm et en assise de chaussée des graves traitées ou non de 0/12 à 0/32 mm .

→ en couche de roulement, on utilise des sables ,gravillons et fillers .

→ en étanchéité des ouvrages d'arts (ponts,toits-terrasses,parkings) avec des sables, gravillons et fillers en mélange avec du bitume .

→ des bétons hydrauliques (parpaings ,voussoirs ,canalisation) ou des mélange "béton" où l'on utilise des sables, gravillons et fillers en mélange avec du ciment .

→ des mortiers et enduits de façade composés de sables et fillers en mélange avec du ciment ou de la chaux éteinte.

RAPPORT D'ENQUETE

10 - NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES PROJETEES

10 - 1 - Nomenclature des produits inertes issus ou stockés en carrière :

10 - 1 - 5 - Dénomination

* La norme européenne définit le granulat comme le *matériau granulaire* utilisé en construction

→ **le granulat naturel** : d'origine minérale n'ayant subi aucune transformation autre que mécanique .

→ **le granulat artificiel** : d'origine minéral résultant d'un procédé industriel comportant des modifications thermiques ou autres .

→ **le granulat recyclé** : résultant de la transformation de matériaux inorganiques tels que le béton concassé ou le fraisât d'enrobés bitumeux

→ **La classe granulaire** est définie en termes de dimensions inférieure (d) et supérieure (D de tamis ,exprimée par le rapport d/D des dimensions en millimètre .

→ **La norme NF P 18-848** reprend les normes européennes depuis le 10/08/2011 .

→ **3 classes de granulats** sont disponibles :

* le sable avec $d > 0$ et $D < 4$ mm (la norme NF E 13242 admet $D < 6$ mm)

* le gravillon avec $d > 4$ et $D < 12$ mm d'où par exemple « gravillon 4/12 »

* la grave avec $d > 0$ et < 90 mm

→ **Le filler** est un matériau fin dont les grains passent à travers un tamis de $63 \mu\text{m}$ ($63 \cdot 10^{-6}\text{m}$ ou 6,3 centièmes de mm) .Un cheveu mesure en moyenne $50 \mu\text{m}$ de \varnothing (5 x 1/100 mm)

10 - 1 - 6 - Normes

* Depuis 2004 ,les granulats sont soumis au marquage CE conformément à la Directive Produits de Construction DPC n°89/68/CEE et 93/68/CEE

* EN 13139 : granulats pour mortier EN 12620 : granulats pour béton

* EN 13055 : granulats légers EN 13043 : granulats pour mélanges hydrocarbonés

* EN 13242 : granulats pour matériaux traités

* EN 13285 : graves non traitées

* EN 13450 : granulats pour ballasts de voies ferrées

RAPPORT D'ENQUETE

10 - NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES PROJETEES

10 - 1 - Nomenclature des produits inertes issus ou stockés en carrière :



grave



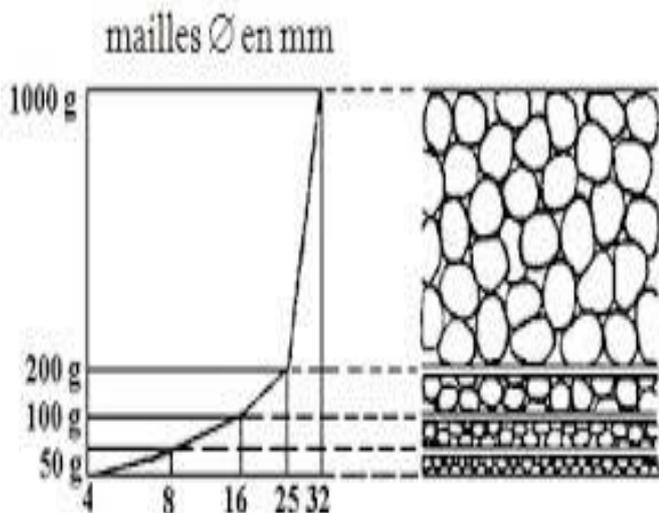
gravillon



granulat pour béton (mélange béton)



sable



RAPPORT D'ENQUETE

10 - NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES PROJETEES

10 - 2 - Importance économique

* ces chiffres relatifs à l'année 2007 permettent de mesurer l'importance économique du secteur des carrières et des entreprises connexes en France .

10 - 2 - 1 - données générales

* Chiffre d'affaire : 4 000 M€ → 4×10^9 €

* Nombre d'entreprises : 1 660

* Effectifs : 14 860

* Tonnes / habitant : 7.2

10 - 2 - 2 - production nationale de granulats

* 446 millions de tonnes

* 148 millions de tonnes de granulats alluvionnaires

* 23 millions de tonnes de recyclage

10 - 2 - 3 - consommation

* 449 millions de tonnes dont 22 % pour le bâtiment et 78 % pour le Génie Civil et VRD

* 34 % pour le béton hydraulique et 66 % pour les couches de roulement et assises de chaussées .

10 - 2 - 4 - commerce extérieur

* exportation : 8 millions de tonnes

* importation : 11 millions de tonnes

Tous ces chiffres sont à réactualiser mais ils permettent de situer l'importance de la production et de la transformation des granulats .Ils fournissent aussi un indicateur comparatif du volume exploité dans cette petite carrière .

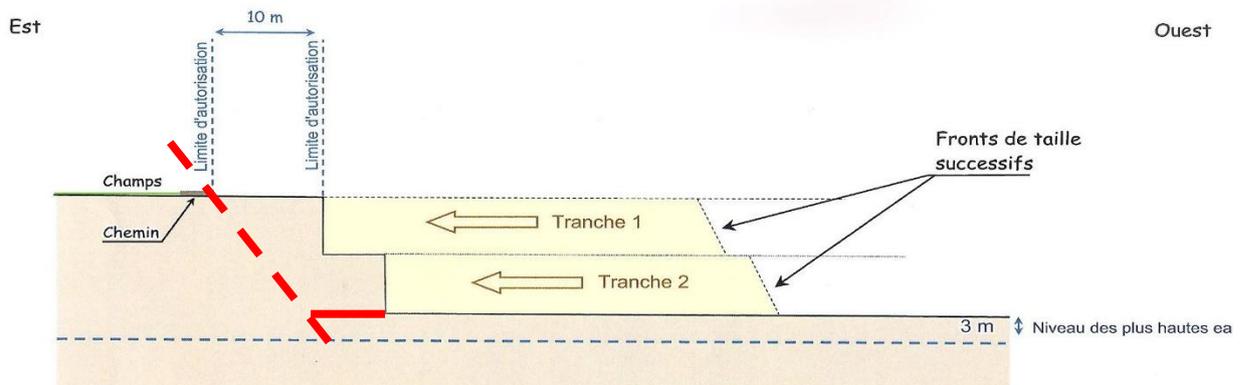
Le prochain Schéma Régional des Carrières précisera les capacités des carrières de la nouvelle Région Rhône Alpes Auvergne et du département de l'Isère

RAPPORT D'ENQUETE

10 - NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES PROJETEES

10 - 3 - volumes d'exploitation de la carrière GACHET SA

- * surface exploitable : environ 20 471 m²
- * épaisseur moyenne exploitable : 20 m
- * épaisseur moyenne de la découverte : 0.3 m .La découverte du site a été entièrement réalisée et utilisée pour la réalisation des merlons de ceinture du site .Ces merlons boisés assurent la protection visuelle ,phonique et participent à la sécurisation du site .Une partie de la découverte est stockée dans le secteur Est de la carrière .
- * volume des réserves : 75 000 m³
- * production annuelle moyenne : 15 000 tonnes
- * production annuelle maximale : 25 000 tonnes
- * niveau minimum d'exploitation : 254 m NGF Ouest et 254.5 m NGF Est
- * exploitation intermittente de 100 jours par an
- * extraction à la pelle mécanique ou à la chargeuse par tranches descendantes de 5 m de hauteur moyenne .



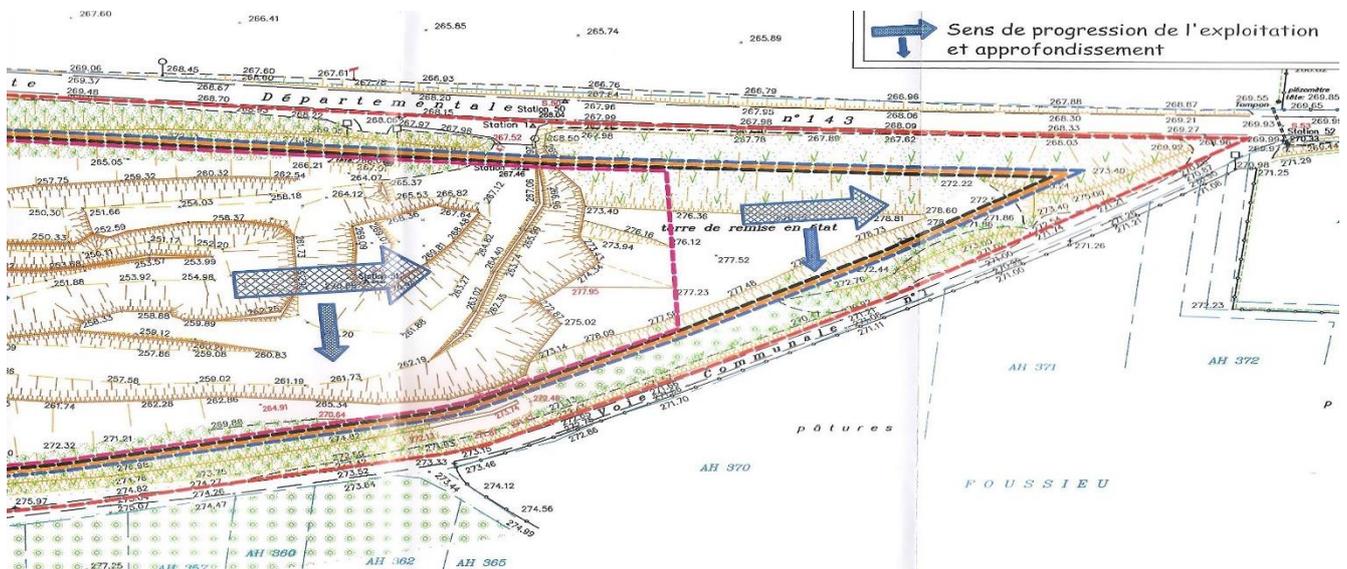
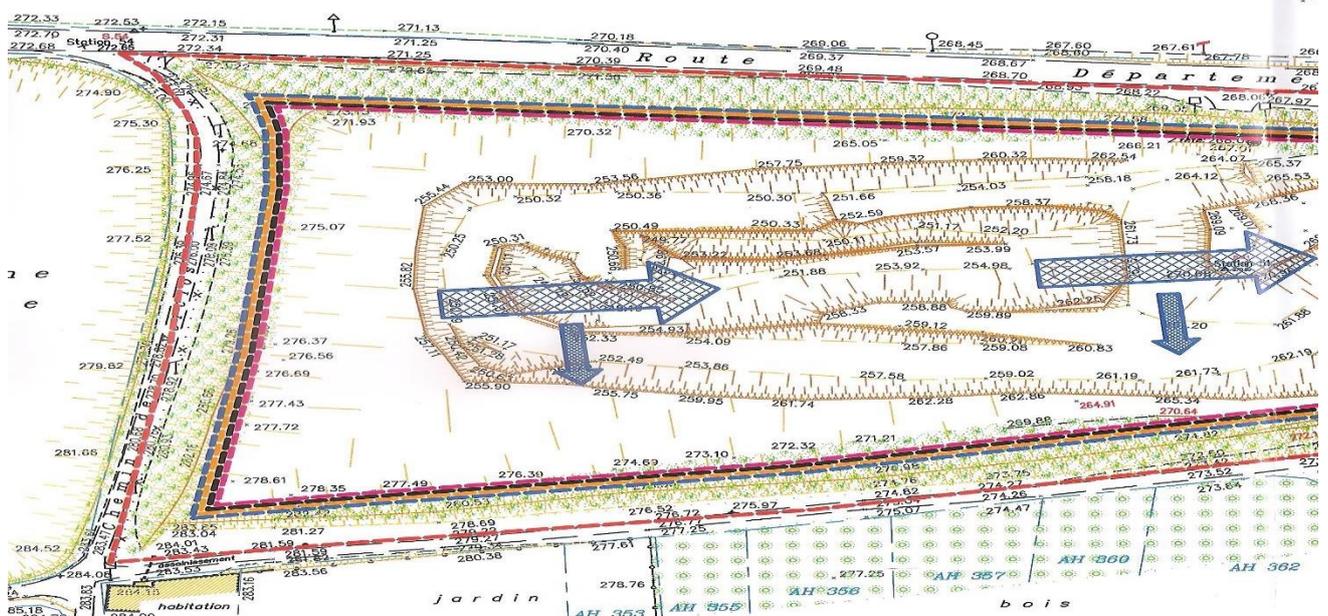
- * l'extraction dégagera un profil résiduel d'exploitation en limite du périmètre exploitable constitué d'un grand talus à 45 ° maximum directement taillé dans la masse .Cette pente limitera l'érosion et l'affaissement du type " falaise ". Cette disposition permet une répartition des efforts d'appui du remblai sur les flancs de la carrière .

RAPPORT D'ENQUETE

10 - NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES PROJETEES

10 - 3 - volumes d'exploitation de la carrière GACHET SA

10 - 3 - 1 - scénario d'exploitation



10 - 3 - 2 - engins d'exploitation

* une chargeuse sur pneus ,une pelle sur chenilles et des camions de 25 tonnes CU .

10 - 3 - 3 - horaires de fonctionnement

* du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00 – exceptionnellement de 6h à 19h

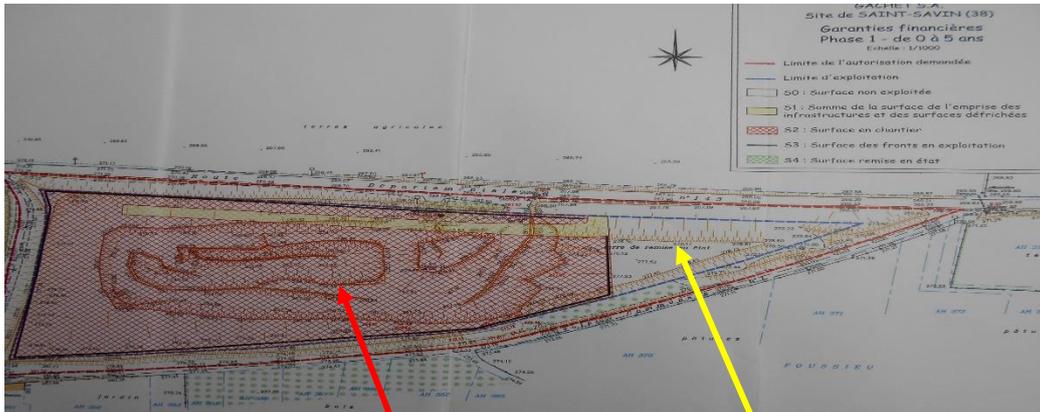
* 100 jours par an , 2 salariés : conducteur excavation/ chargement , chauffeur poids-lourd

RAPPORT D'ENQUETE

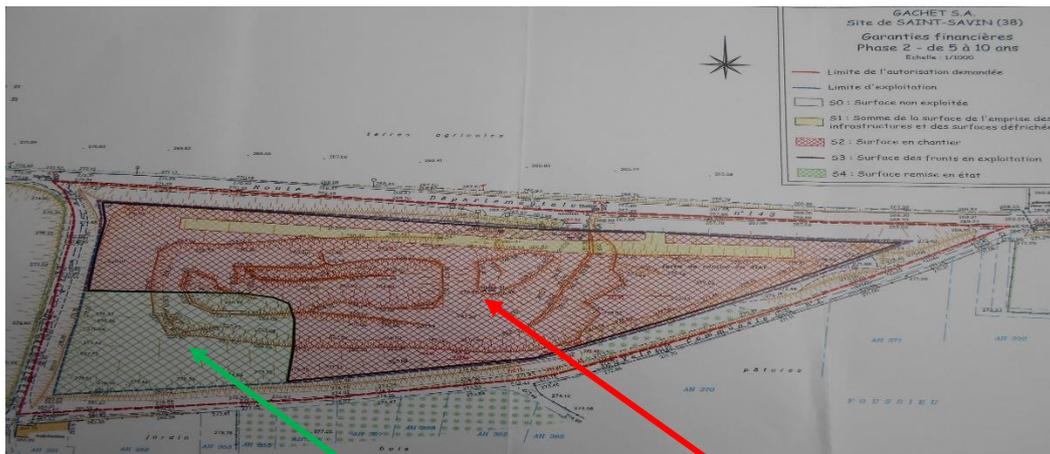
10 - NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES PROJETEES

10 - 3 - volumes d'exploitation de la carrière GACHET SA

10 - 3 - 4 - schéma de phasage d'exploitation sur 15 ans



phase 1 → de 0 à 15 ans : surface en chantier surface non exploitée



phase 2 → de 5 à 10 ans : surface remise en état surface en chantier



phase 3 → de 10 à 15 ans : surface remise en état surface en chantier

RAPPORT D'ENQUETE

10 - NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES PROJETEES**10 - 3 - volumes d'exploitation de la carrière GACHET SA****10 - 3 - 5 - garanties financières des phasages d'exploitation sur 15 ans**

* Les garanties financières que s'engage à mettre en œuvre l'entreprise GACHET SA dès le démarrage de l'exploitation ,seront constituées par un acte de cautionnement à hauteur du montant calculé (arrêté ministériel du 24/12/2009) .

Phasage quinquennal	Montant des garanties financières
Phase quinquennale n°1 (0 à 5 ans)	69 469, 00 €
Phase quinquennale n°2 (5 à 10 ans)	62 435, 43 €
Phase quinquennale n°3 (10 à 15 ans)	47 398, 25 €

* l'entreprise GACHET SA a réalisé les chiffres d'affaires suivants :

→ 2011 : 7 759 339 €

→ 2012 : 8 505 058 €

→ 2013 : 9 133 484 €

* avec un effectif de 50 salariés et un parc de véhicules et de matériels conséquent , l'entreprise possède un savoir-faire démontré et offre les compétences nécessaires à l'exercice de son métier ainsi que les garanties indispensables à la réalisation de la fin d'exploitation d'ici à 15 ans et la remise en état agricole de la surface du site .

* Le respect de la Charte de l'UNICEM conduit les carrières à améliorer leurs pratiques et à acquérir de nouvelles compétences .Dans ce cadre ,les entreprises s'engagent à élaborer et mettre en œuvre de bonnes pratiques environnementales ,soucieuses des équilibres naturels ,de la préservation du biotope et du cadre de vie des riverains .

* la Charte porte aussi sur l'organisation de la concertation locale .

*** L'entreprise GACHET SA a les capacités techniques ,humaines et financières permettant la mise en pratique des recommandations de la Charte .**

RAPPORT D'ENQUETE

11 - LES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

11 - 1 - historique des ICPE

- en 1794 ,l'explosion de la fabrique de poudre de Grenelle à proximité immédiate de Paris, entraînant la mort de 1000 personnes, initie la prise de conscience sur les risques et les nuisances pouvant être générés par l'activité humaine .Le Grenelle de l'environnement est en référence à cet accident .
- 1806 ,l'ordonnance du Préfet de Paris puis le décret impérial du 15 octobre 1810 sont à l'origine de la réglementation française sur les installations classées .
- la loi du 19 décembre 1917 soumet les établissements les moins nuisants à un régime de simple déclaration .
- la loi du 19 juillet 1976 sur les installations classées pour la protection de l'environnement devient la base juridique de l'environnement industriel en France .
- la loi du 30 juillet 2003 ,suite à l'accident dramatique de l'usine AZF à Toulouse ,renforce la prévention des risques et impose les contrôles périodiques des installations .
- au 31 décembre 2014 , 450 000 installations sont soumises à déclaration .
- le Droit des ICPE est actuellement régit par le livre **V** du code de l'environnement .

11- 2 - classification des ICPE

11 - 2 - 1 - ICPE soumises à déclaration (**D**)

11 - 2 - 2 - ICPE soumises à déclaration avec contrôle périodique (**DC**)

11 - 2 - 3 - ICPE soumises à enregistrement (E)

11 - 2 - 4 - ICPE soumises à autorisation (A)

11 - 2 - 5 - ICPE soumises à autorisation avec servitude d'utilité publique (**AS**)

11- 3 - Législation des carrières

* le décret n° 94-485 du 9 juin 1994 inscrit à la nomenclature des ICPE :

→ les exploitations de carrières au sens de l'article 1 du code minier

* le décret N° 94-603 du 11 juillet 1994 précise le contenu et la procédure d'élaboration du

RAPPORT D'ENQUETE

11 - LES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

11 - 1 - activités classées exercées sollicitées

* A = autorisation E = enregistrement

Nature de l'activité	Volume de l'activité	N° de la nomenclature	Classement	Rayon
Exploitation d'une Carrière de sables et graviers hors d'eau Exploitation à sec	Superficie totale sollicitée : 28146 m ² Réserve d'exploitation : 75 000 tonnes Extraction annuelle 15 000 tonnes / an Extraction exceptionnelle : 25 000 tonnes/an Durée demandée : 15 ans	2510.1	A	3 km
Station de transit de produits minéraux	25 000 m ³	2517.2	E	---

* Le phasage par tranches quinquennales de l'extraction et de la remise en état est proposé au dossier de la demande d'autorisation .Les phases sont clairement définies ,les surfaces et les durées de remise en état exposées dans chacune de celles-ci sont précisées dans la demande d'autorisation .Les garanties financières sont calculées et programmées .

* Le SDC et le schéma régional des carrières (SRC) mentionne que la mise en œuvre de la remise en état de la carrière fera l'objet d'un contrôle de la DREAL .**Ainsi ,l'absence ou l'insuffisance de remise en état devra être prise en compte pour une prolongation ou une nouvelle demande et pourra motiver un refus .**

RAPPORT D'ENQUETE

12 - IMPACT DES CARRIERES EXISTANTES SUR L'ENVIRONNEMENT

12 - 1 - impacts potentiels de l'activité " carrières "

* les atteintes que peuvent porter les carrières à l'environnement sont variables selon les sites et le public et les collectivités y sont très sensibles :

- effets sur l'atmosphère : bruits ,vibrations ,projections , poussières
- effets sur les paysages et le patrimoine
- effets sur les milieux aquatiques : eaux superficielles et souterraines
- effets sur les écosystèmes associés : zones humides ,espaces boisés classés
- effets sur la faune et la flore

12 - 1 - Les bruits

Niveau sonore de référence L_{Aeq} (6h-22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence L_{Aeq} (22h-6h) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
$L > 81$	$L > 76$	1	$d = 300m$
$76 < L < 81$	$71 < L < 76$	2	$d = 250m$
$70 < L < 76$	$65 < L < 71$	3	$d = 100m$
$65 < L < 70$	$60 < L < 65$	4	$d = 30m$
$60 < L < 65$	$55 < L < 60$	5	$d = 10m$

* dans cette carrière ,on peut distinguer :

- qu'elle n'émet pas d'émissions sonores dues aux installations de traitement
- qu'elle n'émet pas d'émissions sonores impulsionnelles des tirs de mines
- que les émissions sonores sont provoquées par la circulation des engins dans le site

* la propagation des bruits est fortement liée à la climatologie (vents dominants ,gradient thermique ,pluie ,brouillard) et à la topographie des lieux

12 - 2 - Les vibrations

* leur propagation dépend de la nature géologique des terrains traversés .Dans le cas des mouvements des véhicules ou des unités de traitement ,la propagation des vibrations est quasiment nulle à l'exception des tirs de mine .**Cette carrière ne crée pas de vibrations .**

RAPPORT D'ENQUETE

12 - IMPACT DES CARRIERES EXISTANTES SUR L'ENVIRONNEMENT

12 - 3 - Les paysages et le patrimoine culturel

- * L'activité "carrière " a un impact certain sur les paysages en fonction de la topographie .
La suppression du couvert végétal , l'apparition d'installations de traitement , les terrils des stockages ,la présence des engins d'extraction et la circulation des camions ,le degré d'artificialisation en fin d'exploitation ,les perceptions sur les routes ,l'état de la chaussée .
- * L'impact visuel s'apprécie :
 - depuis les flancs de la vallée ,depuis le fond de la vallée .
 - la multiplication de carrières dans une même zone peut conduire à un effet de « mitage » très dommageable du point de vue paysager

12 - 4 - Les milieux aquatiques

- * Je n'évoquerai pas le cas des carrières d'extraction en milieux aqueux puisqu'il s'agit dans notre cas d'une carrière "hors " d'eau .
- * La qualité des eaux superficielles par déversement de boues dans les ruisseaux ou les eaux souterraines peut être affectée par la manipulation des matériaux issus des produits de recyclage ou par une pollution accidentelle liée à un engin d'extraction ou de transport .
- * **un dispositif de type « kit anti-pollution » devra être présent sur le site dès lors qu'une activité s'y déroule .**

12 - 5 - les écosystèmes ,la faune et la flore

- * On entend par écosystème l'ensemble des relations qui lient les êtres vivants (animaux et végétaux) entre eux et leur environnement inorganique (sols, sous- sols ,humidité ...) .
Ellenberg 1973
- * La carrière en exploitation altère de façon plus ou moins sensible ,à un niveau local ou plus large (circulation intensive des camions) le fonctionnement de l'écosystème par la disparition des sols ,des sous-sols ,de tout ou partie du couvert végétal et de la faune et de la flore associés au profit d'espèces exogènes (retrait de la découverte) .

RAPPORT D'ENQUETE

12 - IMPACT DES CARRIERES EXISTANTES SUR L'ENVIRONNEMENT

12 - 6 - l'après-carrière

* L'impact ,une fois l'exploitation terminée et le site remis en état ,est lié aux activités qui pourront avoir lieu sur le site et qui ne sont plus du ressort de l'exploitant de la carrière sauf s'il en est le propriétaire. Cet impact est fondamental et bien souvent apprécié de façon trop sommaire dans un dossier de demande d'autorisation .

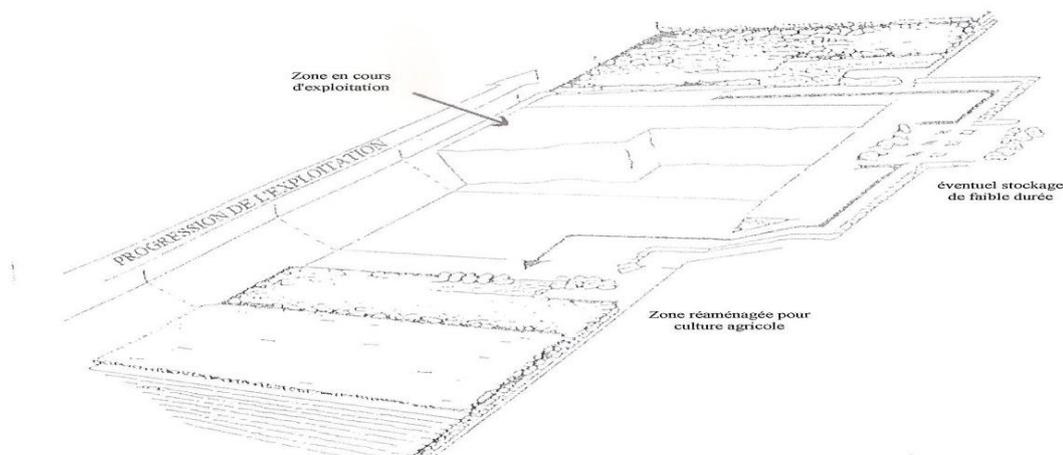
* Cet aspect mérite d'être étudié avec beaucoup de précision car la qualité de " l'après-carrière " dépend ,bien évidemment de l'état initial des lieux ainsi que des modalités , de la nature des matériaux de comblement dans le cas qui nous intéresse .Ainsi ,la découverte retirée avant l'exploitation (30 cm) devra être reposée afin d'obtenir un bon réglage de mise à niveau permettant d'assurer la fonction agricole du carreau .

* Le réaménagement agricole est le parti le plus favorable en raison de :

→ son intérêt économique , la dominante rurale du site ,l'intégration paysagère

→ la réaffectation rapide des sols , la maîtrise et l'entretien du site

* La planification des phasages quinquennaux , la conduite et la progression des fronts de taille, les dépôts des garanties financières permettent d'appréhender favorablement la fin d'exploitation de cette carrière dans 15 ans .



RAPPORT D'ENQUETE

12 - IMPACT DES CARRIERES EXISTANTES SUR L'ENVIRONNEMENT

12 - 7 - l'atmosphère

- * Les émissions de poussières ont un impact perçu par les habitants les plus proches situés 50 m au-dessus de la carrière .Les solutions techniques permettent de réduire les poussières et les merlons végétalisés contribuent à la réduction du bruit .
- * Les engins d'exploitation sont munis de moteurs hydrauliques relativement silencieux ainsi que les camions de transport des agrégats .
- * Lors de mes visites, sur le site en activité ,la pelleteuse étant en action au fond du carreau je n'ai pas observé de dégagement de poussières .



12 - 8 - Les paysages et l'agriculture

- * En ce qui concerne l'agriculture à proximité immédiate de la carrière ,les émissions de poussières et les vibrations peuvent provoquer des gênes importantes sur la plupart des cultures : céréales, plantes fourragères ,élevage des bovins ,etc ...
- * Cette carrière concave n'engendre pas de poussières suffisamment volatiles sur les cultures les plus proches et n'impacte absolument pas les vignes situées au Sud du village à 2 km du site .



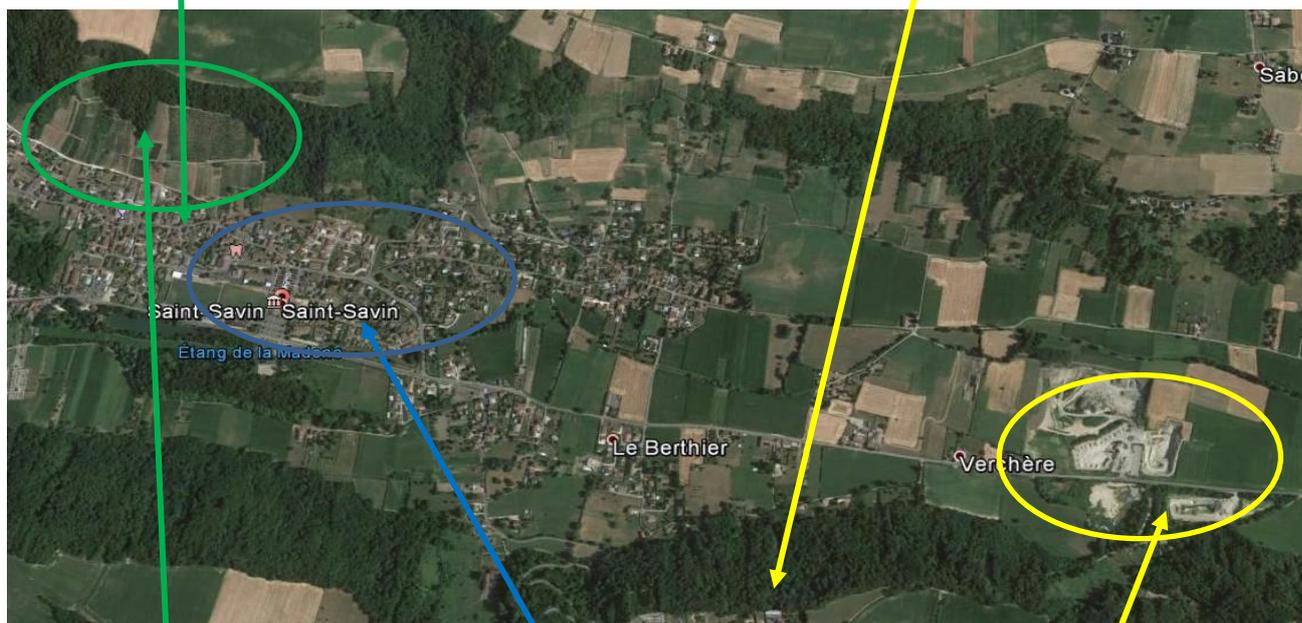
RAPPORT D'ENQUETE

12 - IMPACT DES CARRIERES EXISTANTES SUR L'ENVIRONNEMENT

12 - 8 - Les paysages et l'agriculture



photographies depuis la Mairie



les vignes

le village

le pôle " carrières"

12 - 9 - Les milieux aquatiques

→ loi sur l'eau : installations , ouvrages ,travaux et aménagements (IOTA)

* article L214-1 à L 214-6 du Code de l'Environnement

* Les risques principaux sont : l'instabilité des parois du site ainsi que la baisse ou le déplacement de la nappe phréatique .L'eau suit la ligne de plus grande pente et la molasse malléable peut ,comme une éponge, se déformer .Une partie de la surface de la carrière alimente la nappe et ne doit pas être colmatée .

RAPPORT D'ENQUETE

12 - IMPACT DES CARRIERES EXISTANTES SUR L'ENVIRONNEMENT

12 - 9 - Les milieux aquatiques

* Le SDAGE précise que "dans les secteurs à fort intérêt pour l'alimentation en AEP , l'autorisation d'exploiter les matériaux ne pourra être accordée que si elle garantit la préservation des gisements d'eau souterraine en qualité et en quantité ".La mise en place d'un réseau de surveillance de la qualité et des niveaux des eaux de la nappe qui, après l'abandon de l'exploitation, devra maintenir en bon état de fonctionnement les capteurs piézo-électriques .Les données recueillies devront être transmises à la Police des Eaux.

* Les modes de réaménagement devront garantir la satisfaction de l'usage AEP.

12 - 10 - Bilan des sites " sensibles"

* De nombreux sites sauvages ou réaménagés et mal réutilisés après leur remise en état existent dans le département de l'Isère .Le SDC est en mesure d'en fournir la liste .

12 - 11 - Les transports routiers

* Les nuisances liées au trafic entre la carrière et les grands axes routiers peuvent être très importantes lorsque les camions pleins ou vides doivent traverser des lieux habités en empruntant une voirie mal adaptée .Les nuisances ont pour origine :

→ les émissions sonores et poussiéreuses

→ la dégradation des voies publiques , les vibrations

→ le risque de gêne pour les autres usagers ,la congestion de la circulation ,l'insécurité

→ la consommation d'énergie

→ la pollution atmosphérique par les microparticules (diesel)

RAPPORT D'ENQUETE

12 - IMPACT DES CARRIERES EXISTANTES SUR L'ENVIRONNEMENT

12 - 12 - Accidentologie du fait de la circulation

- * Les transports routiers font apparaître des problèmes bien connus d'accidentologie. Les poids lourds ont un ratio de 1 tué pour 5.2 accidents alors que tous véhicules confondus , sur la période 1992-1996 (9100 accidents) le ratio est de 1 tué pour 12.8 accidents , 457 accidents concernaient des poids lourds sur cette période .Une carrière produisant 200 000 t/an induit un trafic quotidien A/R d'une cinquantaine de poids lourds .
- * Une différence existe au niveau de la localisation des accidents qui ont lieu ,pour ceux impliquant un poids lourd , pour 25 % en agglomération et pour 75 % en rase campagne .
- * La moyenne pour l'ensemble des accidents est de 50 % en agglomération comme en rase campagne .

12 - 13 - accidentologie résultant de l'activité " carrières "

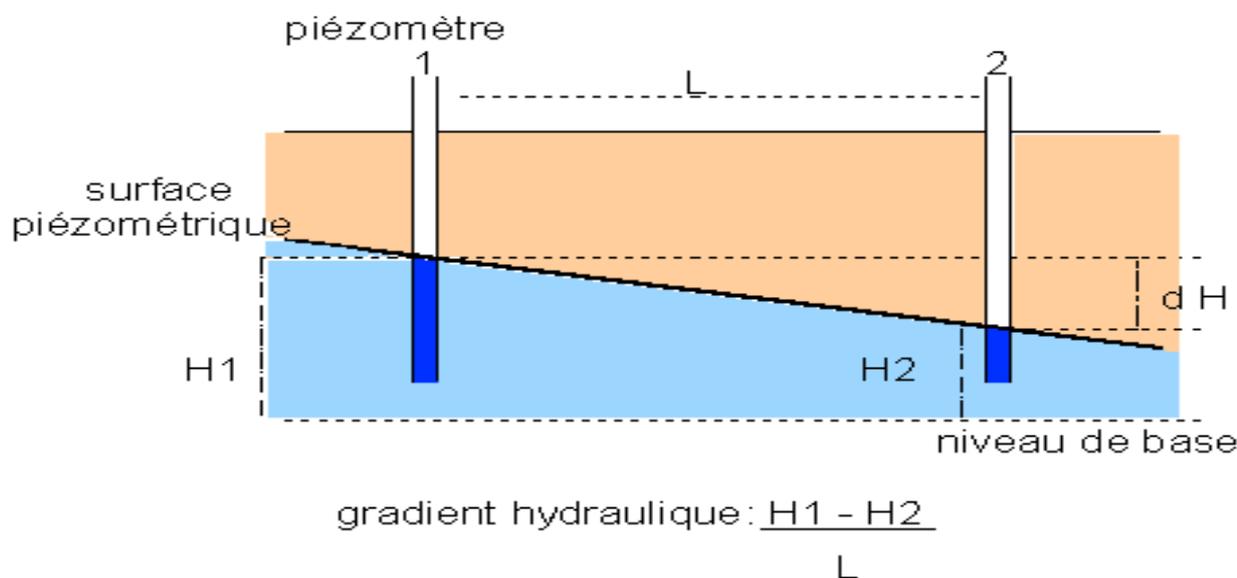
- * depuis 1992 le BARPI (bureau d'analyse des risques et pollutions industrielles) établit une base recensant les évènements accidentels .
- sur 40 000 accidents recensés entre 1976 et 2013 ,106 accidents sont survenus dans les carrières alluvionnaires, soit un ratio de 0.05 % .
- 13 accidents ont concerné un épanchement d'hydrocarbures .
- le principal risque de pollution des eaux souterraines serait lié à un épanchement accidentel de 1 000 litres de gazole en fond de fouille lié à un accident simultané des 2 engins du site :pelle mécanique + camion sur une surface de 25 m² minimum. Ce risque est peu envisageable compte tenu de la probabilité de 0.25 ‰ fournie par le MEDD.
- l'obligation de maintenir une hauteur minimale de 3 m en fond de fouille au-dessus des plus hautes eaux décennales assure une protection contre la pollution de la nappe .
- l'épanchement de 1 m³ d'un polluant de fluidité similaire à l'eau mettrait 80 jours pour atteindre le captage d'AEP de Pré de Létraz .Le volume d'eau transitant au niveau du site de la carrière peut être estimé à 1 000 000 m³ / an
- il n'y aura ni eaux de process ,ni eaux usées sur le site .

RAPPORT D'ENQUETE

13 - IMPACTS DE LA CARRIERE GACHET SUR L'ENVIRONNEMENT

paysages et patrimoine	<p>La carrière se situe à plus de 1300 mètres des monuments historiques de Demptézieu .Le projet n'a donc pas d'impact sur le patrimoine historique ou archéologique .</p> <p>La carrière GACHET se trouve en bordure d'un secteur agricole et d'un secteur boisé .</p> <p>Elle est proche de deux autres carrières .Ces activités sont inscrites dans le POS de la commune et indicées en zonage comme telles .</p> <p>La carrière GACHET appartient à l'unité paysagère « paysage agraire » ,identifiée sous le N° 194-I-D</p>
topographie	<p>Compte-tenu de la topographie du secteur ,de la présence d'obstacles visuels (merlons et arbres) et de l'exploitation « en fosse »,la carrière est très peu visible .Cela vaut pour toutes les visions tant éloignées que proches .</p> <p>Seule une habitation pourrait avoir ,à la faveur de trouées dans le boisement ,une vision sur le site .</p>
géologie locale	<p>Selon les informations issues de la carte géologique et des sondages mécaniques ,la lithologie au droit du projet se présente de haut en bas :</p> <ul style="list-style-type: none"> → matériaux hétérométriques ,de grossiers à très fins sur les premiers mètres . → dépôts fluvioglaciaires graveleux à sableux → substratum molassique du miocène <p>Le site se trouve sur un cône de déjection torrentiel formé de marnes calcaires et sables molassiques ,alluvions fluviales et fluvi-glaciaires .</p>

Gradient % = pente en % $\triangle H / L \times 100$



RAPPORT D'ENQUETE

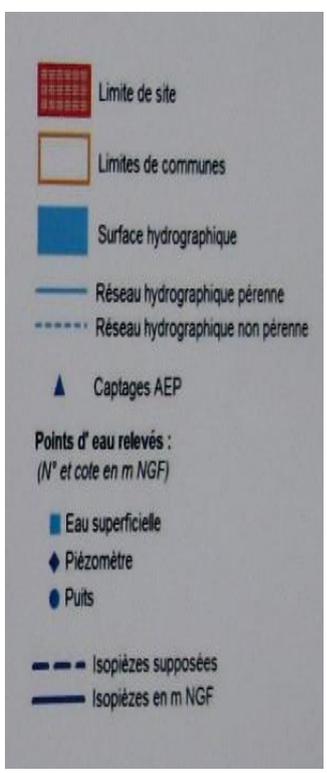
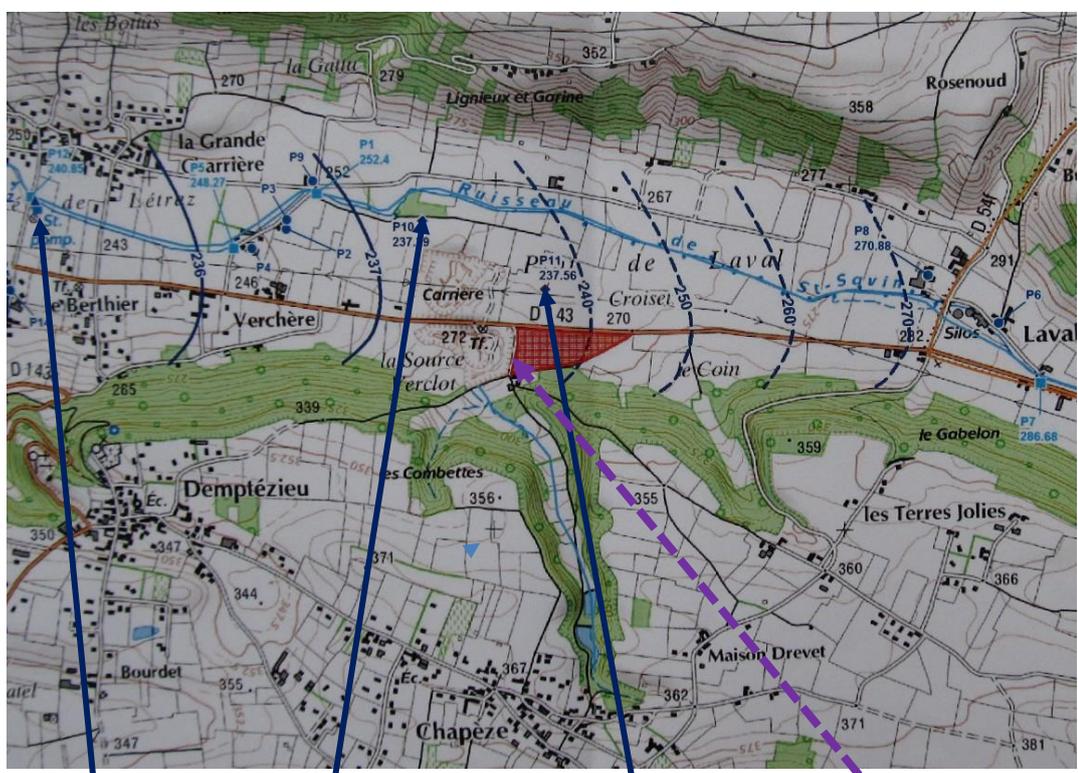
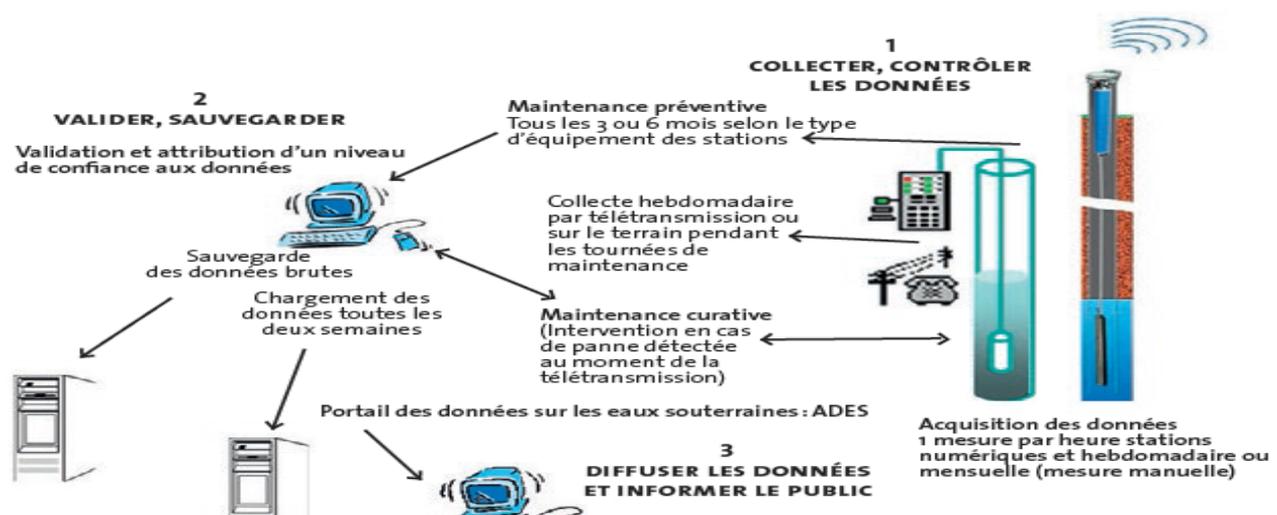
13 - IMPACTS DE LA CARRIERE GACHET SUR L'ENVIRONNEMENT

<p>Hydrogéologie et utilisation de la ressource</p>	<p>Afin d'être compatible avec le SDC de l'Isère ,les cotes de fond de fouille du projet seront comprises entre :</p> <p>→ 247.0 m NGF en limite Ouest → 254.5 m NGF en limite Est</p> <p>Le champ captant EAP est une des ressources en eau de la commune de Saint-Savin .Le volume de pompage ne peut excéder 1700 m³ par jour .</p> <p>→le captage a été crée en 1973 .Il est constitué d'un forage de Ø 600 mm ,de 18 m de profondeur et sa capacité de production est de 75 m³ / h</p> <p>→ le projet est situé dans le périmètre éloigné du captage à 1.5 km en aval du site .Ce qui justifie de l'importance de la protection de l'environnement .</p> <p>→ la DUP datée du 8/12/1986 fixe les conditions de protection et leurs servitudes .</p> <p>Le projet se localise dans le périmètre du SAGE de la Bourbre La carrière se situe en dehors de toute zone stratégique de bassin à préserver .</p>
<p>Qualité de la ressource</p>	<p>Les eaux de la nappe sont conformes aux normes de potabilité</p> <p>La principale préoccupation est la présence de nitrates ainsi que des concentrations en phytosanitaires attribuables aux activités agricoles de la vallée .</p>
<p>Précipitations</p>	<p>Les pluies sont plus importantes en automne et au printemps .</p> <p>→en valeur cumulée ,il tombe en moyenne 990.8 mm / an</p>
<p>hydrogéologie</p>	<p>Le sens d'écoulement de la nappe est parallèle au sens d'écoulement du ruisseau de Saint Savin , de l'Est vers l'Ouest</p> <p>→ gradient piézométrique de 0.1 à 0.2 %</p> <p>→ perméabilité de 4 à 4.7 mm/s</p> <p>→ épaisseur de l'aquifère saturé : 20 à 40 m</p> <p>→ vitesse des eaux de la nappe : 4 à 16 m/j</p> <p>Le niveau d'eau serait compris entre 237.50 m NGF à l'Ouest du projet et 245 m NGF à l'Est du projet en moyenne eaux .</p> <p>→La période de hautes eaux de la nappe se situe en hiver / printemps et la cote est d'environ 239 m NGF</p> <p>→La période de basses eaux de la nappe se situe en automne et la cote est d'environ 233.5 m NGF</p> <p>→le battement interannuel maximal observé est de 5.3 m</p> <p>→le battement annuel moyen est de 2.5 m .</p> <p>Mesures relevées au niveau du captage AEP de Pré de Létraz. Estimation de la cote décennale hautes eaux au droit du projet :</p> <p>→ 244 m NGF en limite Ouest → 251.5 m NGF en limite Est</p>

RAPPORT D'ENQUETE

13 - IMPACTS DE LA CARRIERE GACHET SUR L'ENVIRONNEMENT

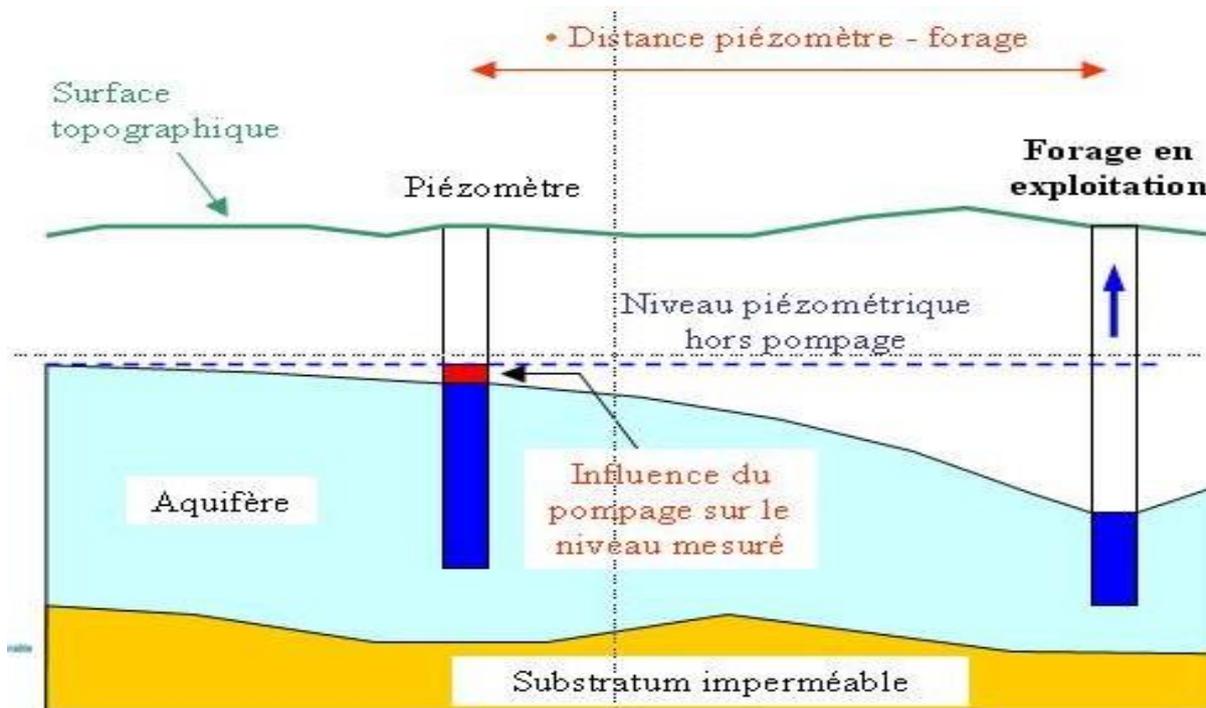
Hydrogéologie Piézomètres	La création de piézomètres dans le cadre du suivi de la qualité de la restitution du site en fin d'exploitation permettra d'affiner avec précision la cote piézométrique en amont et en aval du site .Il conviendra d'installer un piézomètre supplémentaire en triangulation afin d'estimer les variations de la nappe dans le plan .
--	--



P12	P10	Piézomètres	P11	futur piézomètre GACHET
240.85 NGF	237.29 NGF		237.56 NGF	

RAPPORT D'ENQUETE

13 - IMPACTS DE LA CARRIERE GACHET SUR L'ENVIRONNEMENT



L'esquisse piézométrique présentée est cohérente .Les piézomètres installés sont éloignés des captages afin de n'être pas influencés par les cônes de pompage .



- * L'entreprise GACHET a effectué un suivi piézométrique régulier depuis 1996 sur les piézomètres P10 et P11 .Ces capteurs sont situés entre 100 et 500 m du projet .
- * La SDEI (distribution d'eaux intercommunales) a réalisé un suivi piézométrique P 12 de la nappe au puits du captage AEP de Pré De Létraz .

RAPPORT D'ENQUETE

13 - IMPACTS DE LA CARRIERE GACHET SUR L'ENVIRONNEMENT

Vents	<p>La rose des vents de la station de Bourgoin-Jallieu indique des vents dominants du Nord et du Sud .</p> <p>→ l'exploitation du carreau en fosse est protégée des vents ,ce qui limite l'envol des poussières</p>
Températures	<p>D'après les données de la station de Bourgoin-Jallieu :</p> <p>→ l'été les températures sont comprises entre 18 et 21°C et l'hiver entre 3 et 4.4 °C</p> <p>→ le nombre de jours très chauds ($\theta > 30^{\circ}\text{C}$) = 20.4 j/an</p> <p>→ le nombre de jours de fortes gelées ($\theta < 5^{\circ}\text{C}$) = 11.7 j/an</p> <p>La carrière est hors eaux .Elle est préservée de la présence de glace et la rampe d'accès ne présente pas une pente importante pouvant présenter des risques pour les camions. L'exploitation est réalisée par une pelleteuse sur chenilles .</p>
Le milieu naturel	<p>Le projet est inclus dans la ZNIEFF type 2 n°3802 « Isle Crémieux et basses-terres » .Cette ZNIEFF s'étend sur 55 124 ha .</p> <p>Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 200 m de la carrière</p> <p>Aucun continuum écologique n'est présent sur le site .La zone d'étude ne présente pas de milieux intéressants notamment par l'absence d'une ou n zones humides .</p>
Flore et faune sur le site	<p>Aucune plante protégée n'a été observée sur le site .</p> <p>Dans les secteurs boisés des abords immédiats du site ,15 espèces d'oiseaux ont été recensées dont 11 qui sont protégées au niveau national et aucune n'est protégée au niveau européen . Les espaces boisés ne présentent pas de cavités propices aux chiroptères arboricoles et l'absence de bâtiment n'offre pas de gîtes aux Pipistrelles .Ces chauves-souris gîtent certainement dans le village et les habitations proches .</p> <p>Un seul amphibien (crapaud commun) a été observé sur la zone en dehors de la zone d'exploitation .</p> <p>Le lézard des murailles est présent sur les talus du site .</p> <p>Les papillons présents sont des espèces communes (Procris et Tircis) .</p> <p>Compte tenu des talus et des merlons ,il n'y pas lieu d'envisager la réalisation d'hibernaculum (gîtes artificiels pour les quartiers d'hiver des amphibiens, des reptiles et des petits mammifères) .</p>

RAPPORT D'ENQUETE

13 - IMPACTS DE LA CARRIERE GACHET SUR L'ENVIRONNEMENT

Les grands mammifères	* rassemble les espèces de grande taille : ragondin ,castor , renard, blaireau, ongulés ...)
Les petits mammifères	* regroupe les petits rongeurs (mulot, campagnol , loir, rat , écureuil ...), les insectivores terrestres (musaraigne ,hérisson,) Aucune entrave n'empêche les déplacements des grands et des petits mammifères et il est possible que les sangliers , les chevreuils s'aventurent sur le carreau de la carrière . Un axe de déplacement de la faune passe sur la zone du projet

* L'inventaire est très bien étudié et documenté dans le dossier Etude d'impact

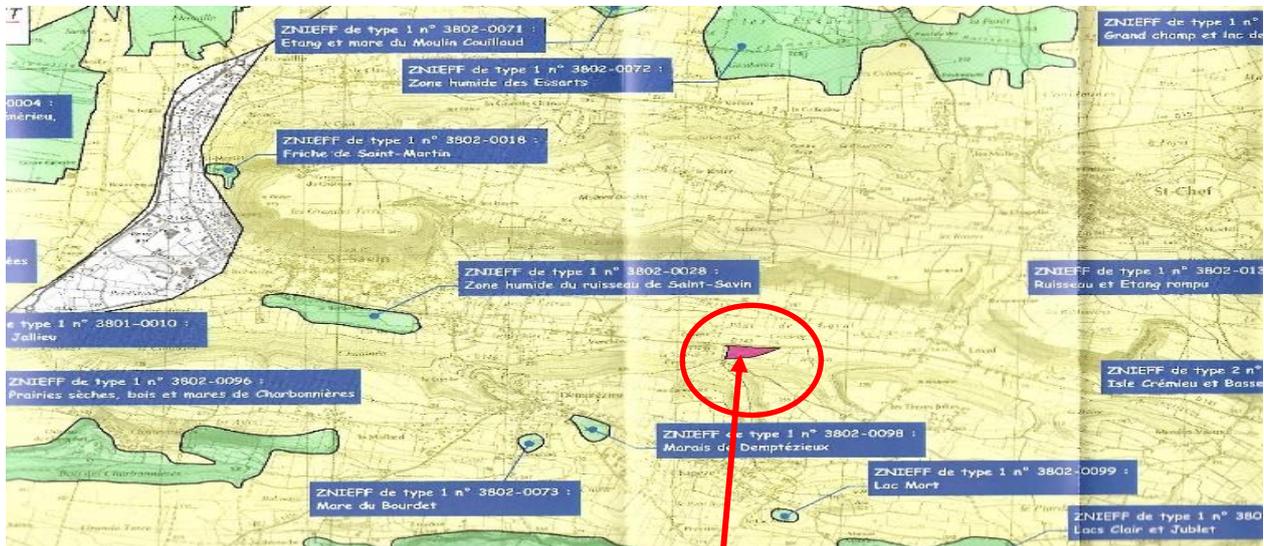


axe de déplacement de la faune sur le site

RAPPORT D'ENQUETE

13 - IMPACTS DE LA CARRIERE GACHET SUR L'ENVIRONNEMENT

Carte des ZNIEFF type 1



le site est hors d'une ZNIEFF de type 1



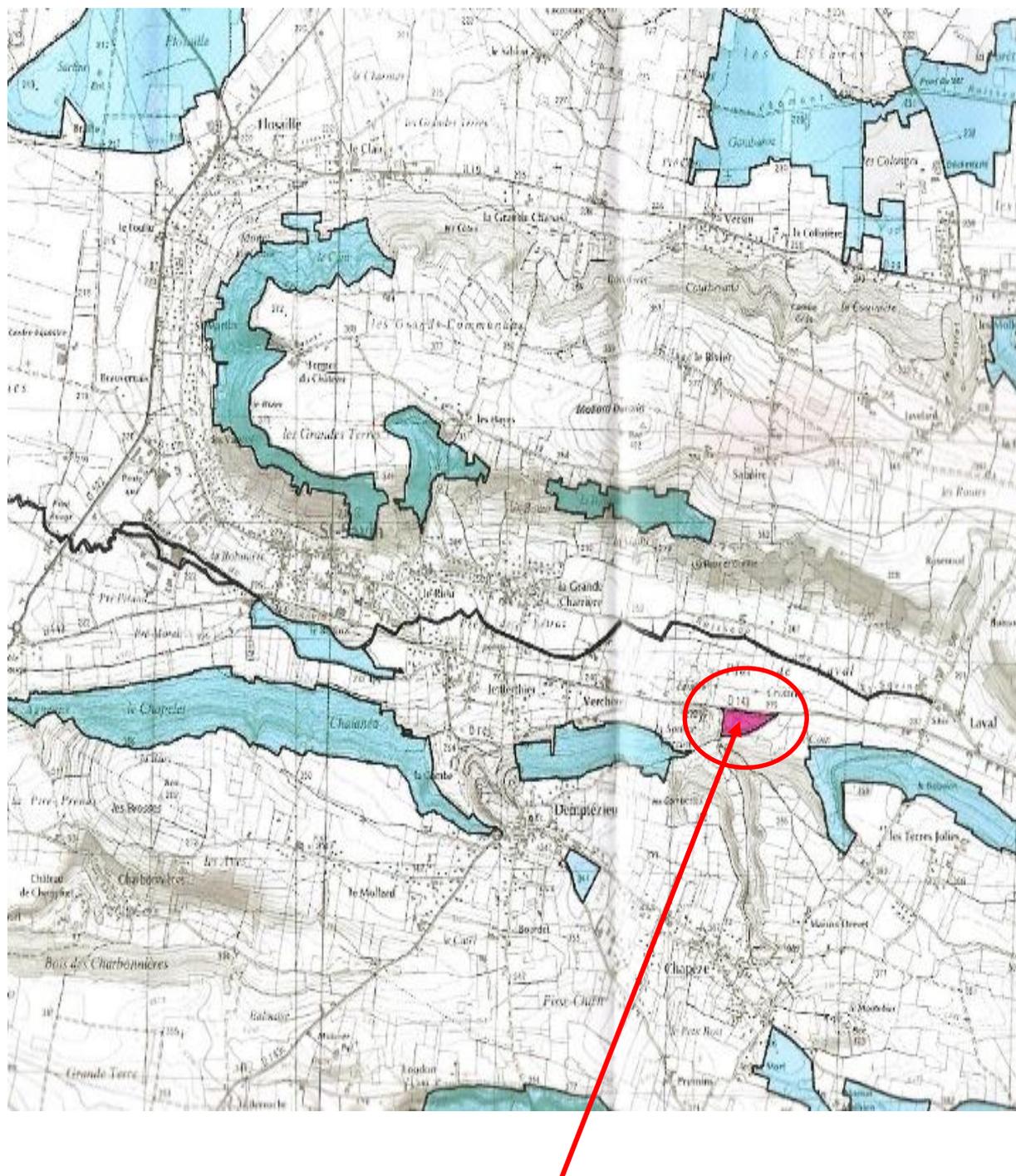
haies de fourrés bois de robiniers haies hautes friches arbustives
carrière et friches herbacées

ZNIEFF = zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

RAPPORT D'ENQUETE

13 - IMPACTS DE LA CARRIERE GACHET SUR L'ENVIRONNEMENT

Carte des sites Natura 2000



le site est hors des sites Natura 2000

Le site n'est pas inscrit dans l'arrêté préfectoral de protection du biotope (APPB)

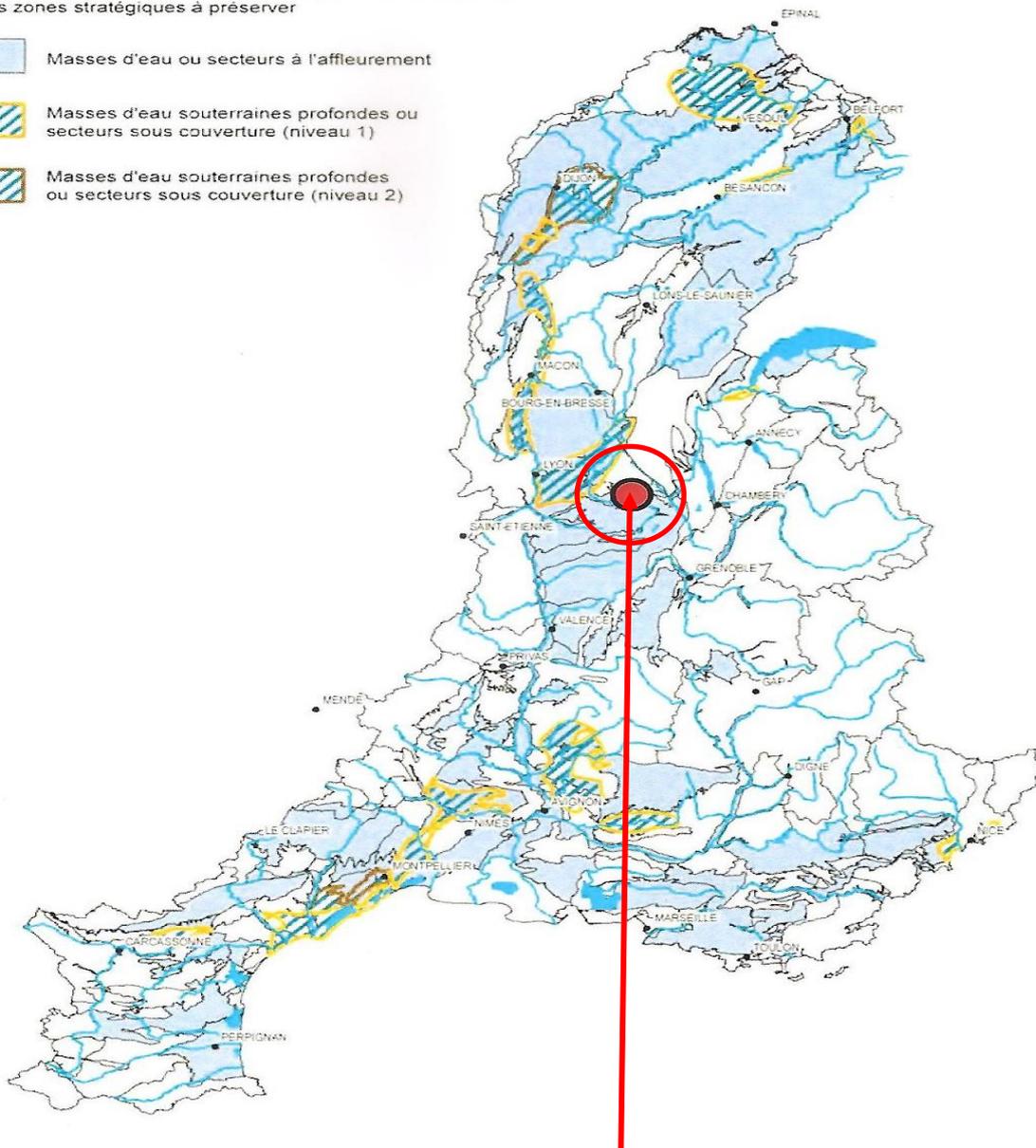
RAPPORT D'ENQUETE

13 - IMPACTS DE LA CARRIERE GACHET SUR L'ENVIRONNEMENT

Carte des masses d'eau souterraines

Masses d'eau souterraines dans lesquelles sont à identifier les zones stratégiques à préserver

- Masses d'eau ou secteurs à l'affleurement
- Masses d'eau souterraines profondes ou secteurs sous couverture (niveau 1)
- Masses d'eau souterraines profondes ou secteurs sous couverture (niveau 2)



SDAGE/programme de mesures/maj 2009

le site est situé sur une masse d'eau souterraine à l'affleurement

* L'exploitation du site n'impacte pas la masse d'eau souterraine .Il n'y a aucun prélèvement d'eau et la grave présente permet l'infiltration des eaux pluviales superficielles .Les eaux de ruissellement seront dirigées vers les points les plus bas formant ainsi un bassin d'orage destiné à l'infiltration .La stagnation des eaux sera rapidement résorbée .

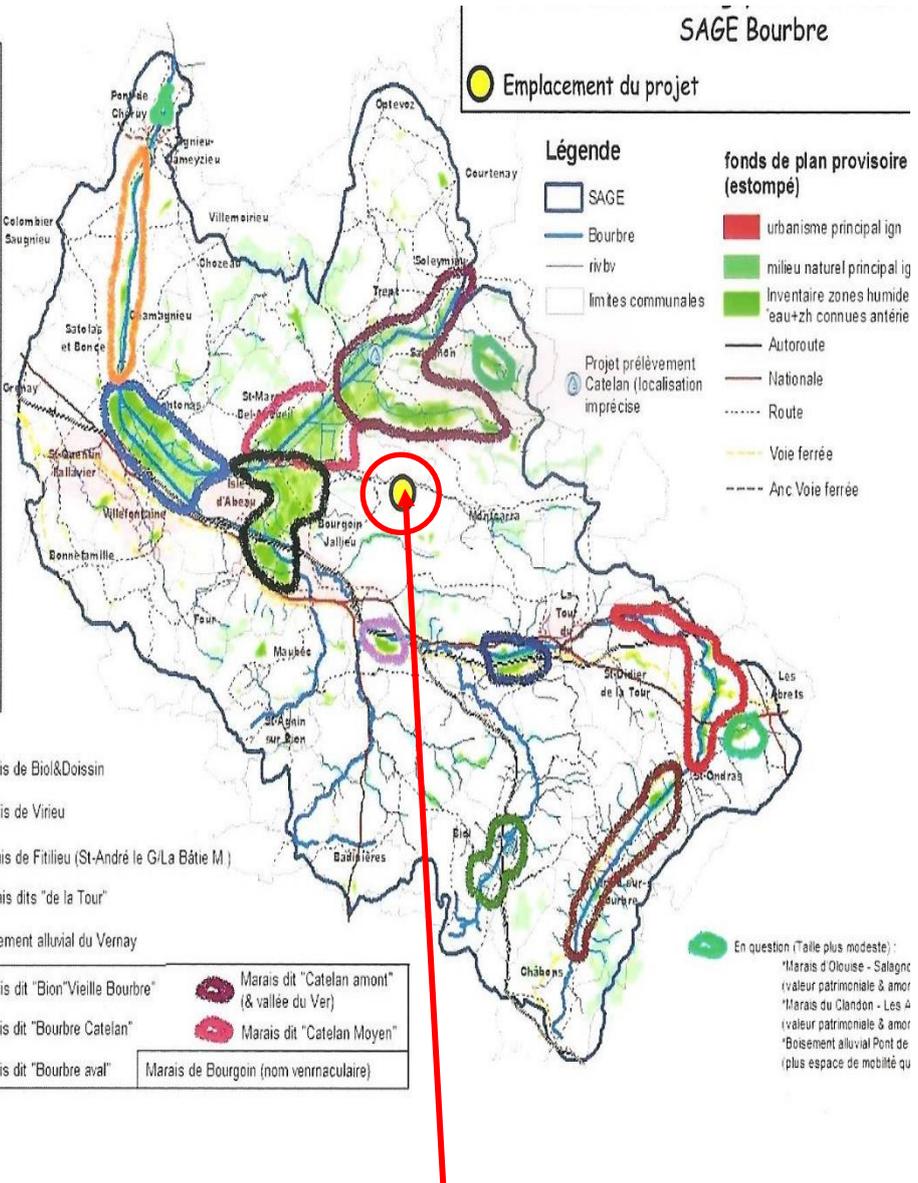
RAPPORT D'ENQUETE

13 - IMPACTS DE LA CARRIERE GACHET SUR L'ENVIRONNEMENT

Carte du SAGE

Les Zones Stratégiques de Bassin conjuguent des zones inondables, des zones humides voire des aires d'alimentation de captage en eau potable avec une forte pression foncière et une économie agricole de plaine dynamique. Afin de concilier durablement les exigences d'une gestion équilibrée de l'eau et des milieux tenant compte des réalités socio-économiques, le SAGE :

- Encadrera au sein de ces zones stratégiques la délimitation des Espaces Utiles à Enjeu Caractérisé (EUEC) qui seront préservés de l'urbanisation
- Encourage la valorisation de ces EUEC dans l'économie rurale en recherchant les synergies avec une vocation agricole durable... adaptée aux exigences contemporaines pour l'eau.
- Orientera les projets incontournables vers les EU à Enjeu Non Caractérisé et suggère fortement d'étudier globalement les modalités d'aménagement, pour optimiser l'intégration des projets, leurs mesures correctrices sur site et préparer les possibilités de compensation en cohérence avec les enjeux agricoles... Alors réduire les contraintes qui s'imposent aujourd'hui au cas par cas des dossiers sans pour autant garantir une veille suffisante au cumul des impacts



le site est hors d'une zone stratégique du bassin "Bourbre ".Il est hors d'un PPRN inondation

SAGE = schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SDAGE = schéma départemental d'aménagement et de gestion des eaux

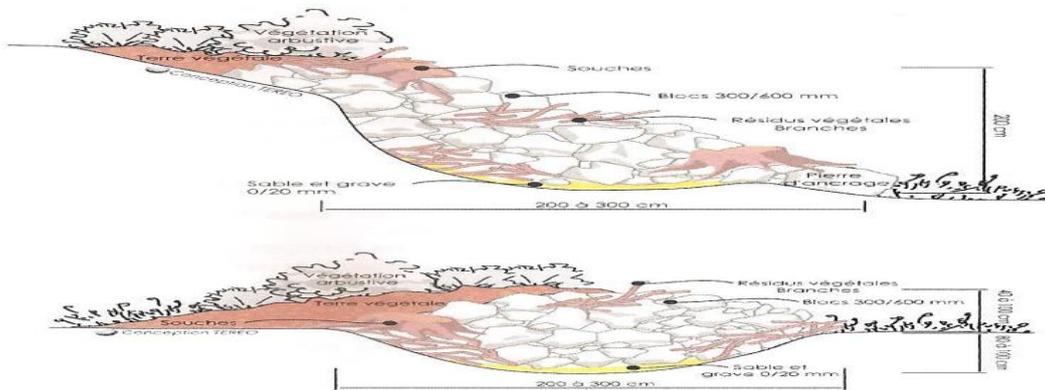
PPRN = plan de prévention des risques naturels

RAPPORT D'ENQUETE

13 - IMPACTS DE LA CARRIERE GACHET SUR L'ENVIRONNEMENT

<p>TRAME VERTE ET BLEUE REDI</p>	<p>Le réseau écologique du département de l'Isère précise que la zone de projet est dans un grand continuum forestier et aucun continuum aquatique n'est présent sur le site</p> <p>aucun des habitats naturels n'a de statut particulier .</p>
---	---

exemple d'hibernaculum :



* au vu des merlons de ceinture de la carrière ,il n'y pas lieu de réaliser des habitats artificiels .

AGRICULTURE	Emissions possibles de poussières potentiellement nuisibles aux cultures et pâtures les plus proches. En fin d'exploitation ,le site sera restitué en terrain agricole .La surface de 25 000 m ² contribuera au maintien des activités agricoles .Cela ne compensera évidemment pas la disparition nationale des surfaces agricoles qui fondent malheureusement comme neige au soleil
ECONOMIE	Maintien d'un emploi direct sur la carrière . Maintien d'une activité productive sur la commune
TOURISME et VIE SCOLAIRE	Sans objet mais pourrait faire l'objet d'une thématique scolaire de sensibilisation aux activités du BTP avec des relations éducatives école / entreprise d'autant que le siège de l'entreprise GACHET à CHAMPIER est exemplaire .
CHASSE	En fin d'exploitation ,le site sera réaménagé en surface agricole .Il pourra être restitué à l'ACCA de St SAVIN
PÊCHE	Les eaux seront infiltrées au point le plus bas du terrain . Il n'y aura pas de rejet dans le ruisseau de Saint SAVIN

RAPPORT D'ENQUETE

Les voies de communication	<p>L'accès au site se fait directement depuis la RD 143 en provenance de la RD 522 depuis le centre de Saint-Savin . Dans l'autre direction ,la RD 143 permet de rejoindre la D1075 après avoir traversé le village de Montcarra.</p> <p>Des comptages journaliers (année 2009) font apparaître en trafic moyen journalier dans les 2 sens :</p> <p>RD 143 = 2 400 véhicules / jour RD 522 = 19 610 véhicules / jour</p> <p>L'autoroute A 43 est tracé à 15 km du site de la carrière .</p> <p>Le rythme d'activité faible de la carrière par rapport au trafic quotidien n'apportera pas un accroissement notable du flux de circulation .</p>
-----------------------------------	---

REJETS ATMOSPHERIQUES	Projet 2 engins + 20 PL / jour	RD 522 19 610 v/j	RD 143 2 400 v/j
Distance	1 km	1 km	1km
Vitesse moyenne	30 km/h	90 km/h	90 km/h
CO₂	10 815 g/j	4 750 268 g/j	581 534 g/j
NOx	62 g/j	10 958 g/j	1 341 g/j
COv	9 g/j	2 481 g/j	304 g/j
Particules	2 g/j	456 g/j	56 g/j
SO₂	0 g/j	151 g/j	18 g/j

* on observe une disproportion par rapport aux infrastructures les plus proches pour chacun des rejets polluants (dioxyde de carbone ,monoxyde d'azote ,composés organiques volatiles ,particules fines ,dioxyde de soufre) .

* les véhicules situés au fond du carreau d'exploitation fonctionneront 100 j / an .

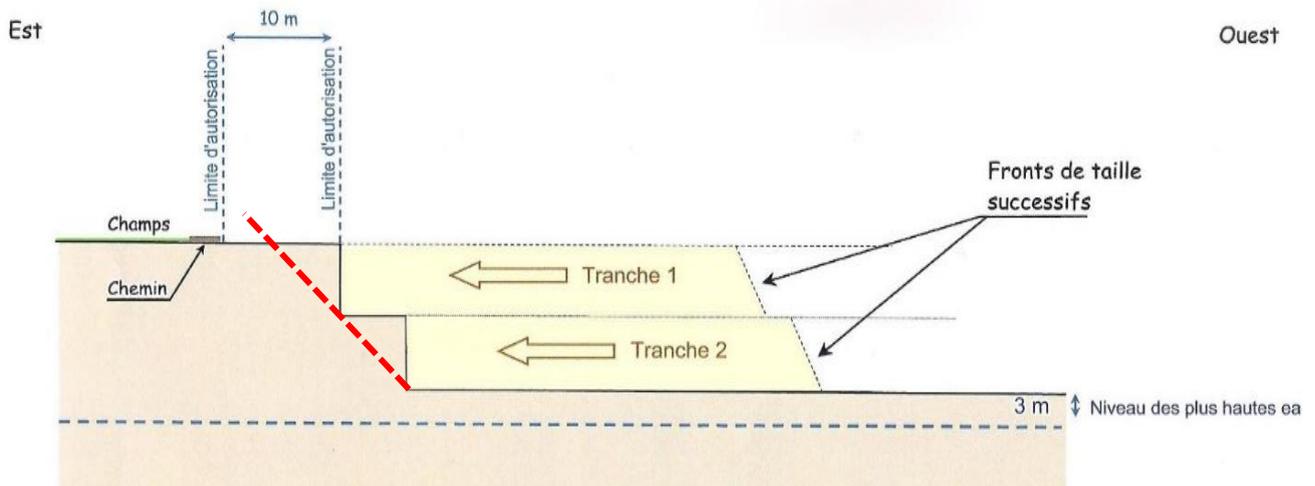
* les éclairages des véhicules génèrent 100 g de CO₂ par KW/h .Aucune émergence lumineuse hors de la carrière .

* l'activité de la carrière n'a pas d'effet permanent sur le climat .

RAPPORT D'ENQUETE

13 - IMPACTS DE LA CARRIERE GACHET SUR L'ENVIRONNEMENT

POUSSIÈRES	<p>Les rejets poussiéreux liés au projet seront faibles si des moyens d'aspersion sont mis en place (citerne arroseuse en cas de besoin sur le site) et balayeuse sur la RD 143 .</p> <p>Le site est protégé du vent par sa configuration naturelle en fosse .</p>
-------------------	--



front de taille



pelleteuse en action

* extraction de 15 000 tonnes/an avec un maximum de 25 000 tonnes/an .

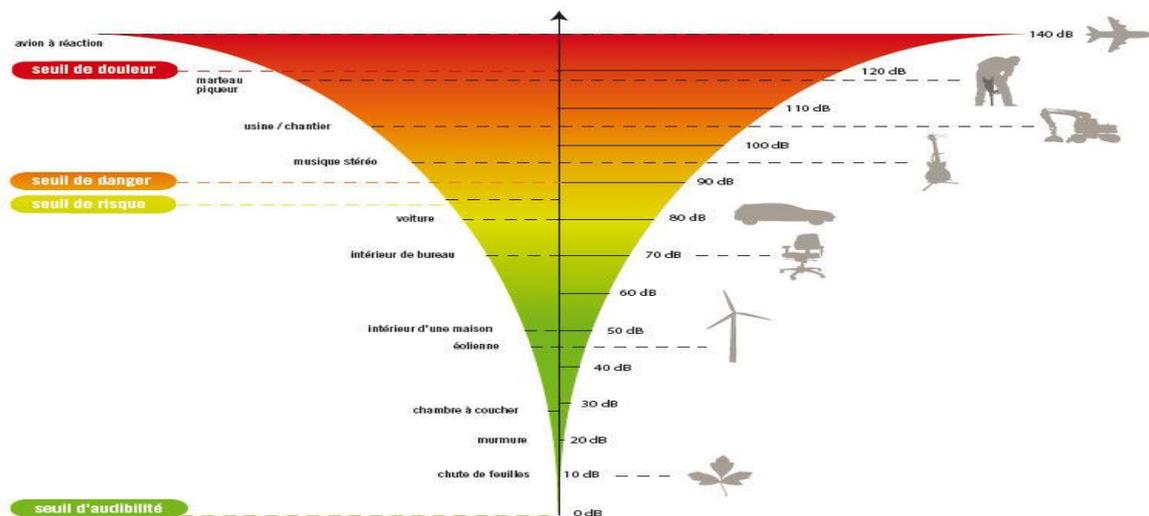
* réserve de 75 000 tonnes.

* le trafic lié au réaménagement sera un peu plus élevé qu'actuellement soit 5 camions / jour .

RAPPORT D'ENQUETE

13 - IMPACTS DE LA CARRIERE GACHET SUR L'ENVIRONNEMENT

BRUIT	<p>L'impact sonore des engins est limité car ils n'ont pas un fonctionnement continu et qu'ils vont évoluer en fond de fouille . Les merlons de ceinture offrent une protection acoustique .</p> <p>Le niveau sonore cumulé d'un engin et d'un camion est mesuré à 80.5 dB (A) à 7 m</p> <p>les niveaux sonores des engins sont similaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> * pelle mécanique : 77.0 dB (A) * chargeur : 78.5 dB (A) * camion au ralenti : 74.0 dB (A) * camion en pleine puissance : 78.5 dB (A) <p>Bruit de fond hors activité de la carrière sur 1 point de mesure : * 41.9 dB (A)</p> <p>Bruit ambiant carrière en activité : * 46.3 dB (A)</p> <p>Emergence calculée au niveau de l'habitation la plus proche : * 4.4 dB (A)</p>
--------------	---



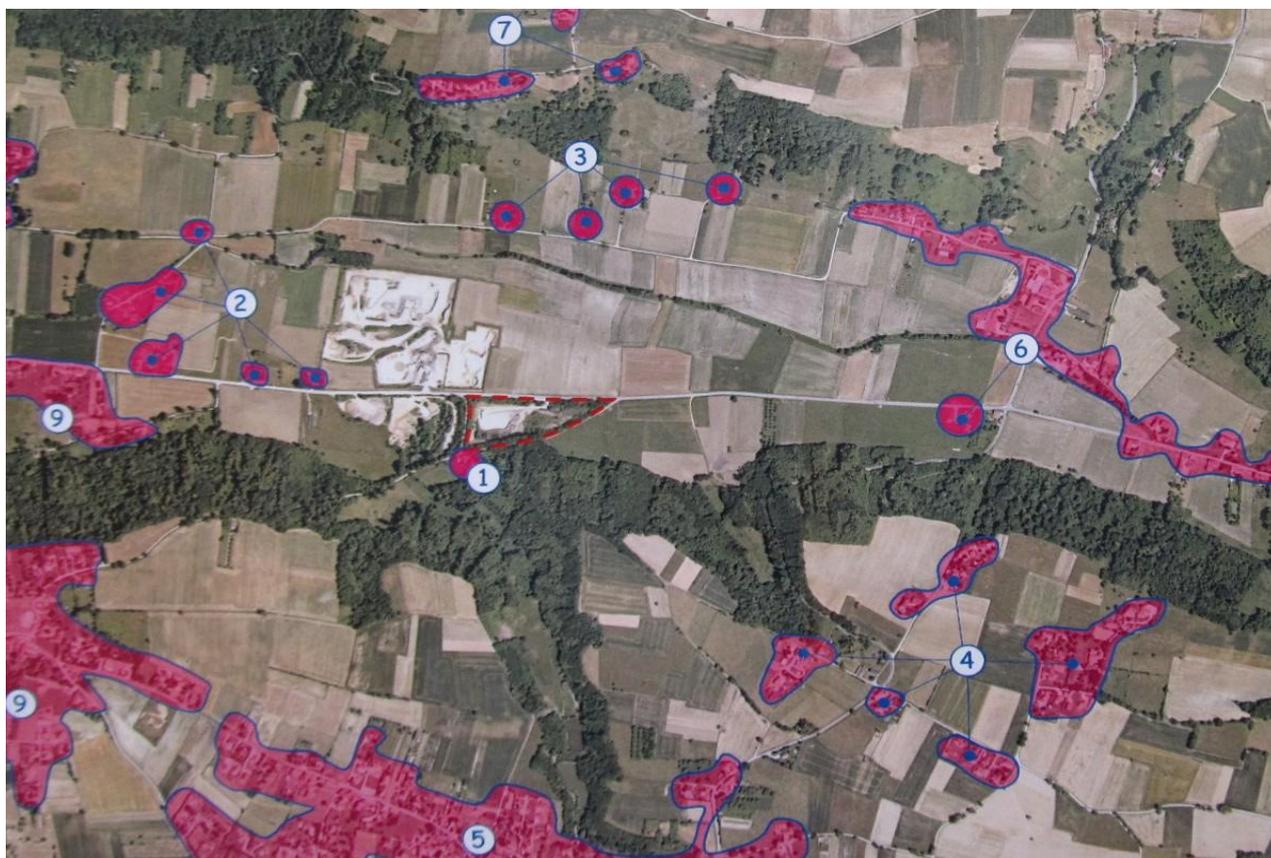
- * La carrière ne produit pas un bruit important et désagréable comme je l'ai constaté lors de mes différentes visites inopinées
- * les camions ne créent pas de vibrations extraordinaires sur la RD 143 .
- * l'activité de la carrière n'est pas source d'odeurs particulières .
- * Il n'y a pas d'effet cumulé en matière de poussières

RAPPORT D'ENQUETE

13 - IMPACTS DE LA CARRIERE GACHET SUR L'ENVIRONNEMENT

BRUIT POUSSIÈRES CIRCULATION	Les habitations les plus proches se situent entre 20 m et 1140 m de la limite d'exploitation .L'habitation la plus proche n'est pas exposée à des nuisances importantes et ne supportera pas la circulation des camions et le bruit de l'engin d'exploitation est assez discret .
---	---

N° de localisation	Lieu - dit	Distance à la limite d'exploitation
1	Foussieu	20 m
2	Véchère	350 m
3	Chemin de Lormet	410 m
	Les Terres Jolies	680 m
5	Chapèze	705 m
6	Laval	720 m
7	Saboir	730 m
8	Le Berthier	830 m
9	Demptézieu	890 m
10	La Grande Charrière	1140 m



RAPPORT D'ENQUETE

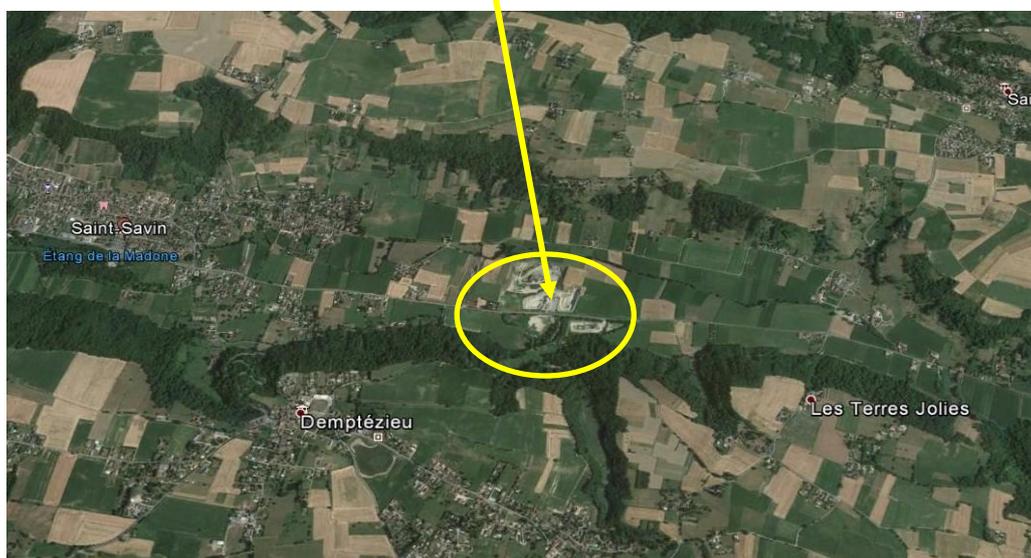
13 - IMPACTS DE LA CARRIERE GACHET SUR L'ENVIRONNEMENT

<p>BRUIT POUSSIERES CIRCULATION ECONOMIE</p>	<p>Localisation des activités voisines de la carrière GACHET L'activité de la carrière est similaire à celle des carrières environnantes .</p>
--	--



Une carrière " Moulin " m'a été indiquée . Elle est en cours de remblaiement . Cette carrière n'est pas référencée sur ce document et n'est pas l'objet de cette enquête .

L'ensemble de ces carrières constitue le pôle « carrières » de la commune de Saint Savin



RAPPORT D'ENQUETE

14 - IMPACTS DE LA CARRIERE GACHET SUR LA SECURITE PUBLIQUE

14 - 1 - effets sur la sécurité publique et la santé et la population

<i>Niveau de gravité</i>	<i>Zone délimitée par le seuil des effets létaux significatifs</i>	<i>Zone délimitée par le seuil des effets létaux</i>	<i>Zone délimitée par le seuil des effets irréversibles sur la vie humaine</i>
5. Désastreux	Plus de 10 personnes exposées ⁽¹⁾	Plus de 100 personnes exposées	Plus de 1 000 personnes exposées
4. Catastrophique	Moins de 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes exposées	Entre 100 et 1 000 personnes exposées
3. Important	Au plus 1 personne exposée	Entre 1 et 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes exposées
2. Sérieux	Aucune personne exposée	Au plus 1 personne exposée	Moins de 10 personnes exposées
1. Modéré	Pas de zone de létalité hors établissement		Présence humaine exposées à des effets irréversibles inférieure à « une personne »

* les risques peuvent être dus (causes) :

→ à la présence des engins et la circulation des camions

→ à la création d'une excavation

→ à la nécessité d'accéder au site par la voie publique

* atteinte à la sécurité des personnes et des biens (effets) :

→ accidents corporels sur la voie publique

→ dégradations des chemins et de routes et aux terrains voisins si les limites d'exploitation ne sont pas respectées

→ atteinte à la sécurité des tiers s'il y a absence de protection et de signalisation

POUSSIERES	A l'exception des intervenants directs sur la carrière , les risques pour la santé publique et la santé des populations riveraines seront extrêmement faibles
EXPOSITION DES POPULATIONS	Les quantités maximales annuelles de poussières émises dans l'atmosphère sont estimées à 216 g/ an de poussières alvéolaires en fonctionnement courant et à 245 g /an de poussières alvéolaires en fonctionnement exceptionnel . * taux de quartz : 8.1 % * concentration maximale alvéolaire totale : 0.15 mg / m ³ * durée d'exposition : 1500 h en fonctionnement normal 1700 h en fonctionnement exceptionnel * hauteur de rejet maximale : 5 m * distance minimale des habitations : de 20 m à 350 m

RAPPORT D'ENQUETE

15 - IMPACTS DE LA CARRIERE GACHET DANS L'ENTRETIEN DES VEHICULES

ENTRETIEN DES CAMIONS ET DES ENGINES	<p>L'entretien et les réparations des véhicules sont réalisés en atelier à l'exception d'une panne d'un engin qui nécessiterait une intervention directe .Toutes les mesures devront être assurées afin d'empêcher les fuites de fluides .Les huiles hydrauliques sont particulièrement toxiques et cancérigènes notamment en fonction de leur point d'aniline .</p> <p>Toute intervention sur le site devra prévoir un kit antipollution</p>
---	--

16 - EFFETS DANS LES DOMAINES INCENDIE – EXPLOSION

INCENDIE	<p>Un seul engin pourrait constituer la principale source de risques d'incendie . L'environnement boisé peut aussi brûler si les conditions climatiques sont propices ou si l'incendie est volontaire .</p> <p>Un incendie pourrait se généraliser en l'absence d'intervention et provoquer une pollution .</p> <p>Les engins et les camions sont normalement équipés des dispositifs d'extinction (extincteurs) .</p>
EXPLOSION	<p>L'absence de produits inflammables et la nature des produits totalement inertes ne peuvent pas créer une telle situation .Le risque d'explosion est extrêmement nul .</p>

17 - SECURITE ENTREE / SORTIE DU SITE

ENTREE ET SORTIE DU SITE SUR LA RD 143	<p>La sortie de la carrière se fait sur la RD 143 .Actuellement la vue est peu dégagée et l'entreprise GACHET s'engage à modifier le couloir dans le sens " Montcarra " .Un panneau de STOP devra être installé au niveau du portail de la carrière conformément au Code de la Route .Cette entrée/sortie est utilisée uniquement pour la carrière .Des panneaux signalant le site devront informer les usagers de la RD 143 .</p> <p>La sortie sur la RD 143 devra être régulièrement entretenue L'entreprise GACHET SA s'engage à améliorer les rotations de la balayeuse .</p>
---	---

RAPPORT D'ENQUETE

18 - IMPACTS DE LA CARRIERE GACHET DANS LE DOMAINE DES DECHETS

NATURE DES DECHETS	Il n'y aura pas de déchets générés sur le site à l'exception des dépôts sauvages qui pourraient être déposés mais ceux-ci devraient être difficiles si le site est correctement protégé contre les intrusions .
---------------------------	---

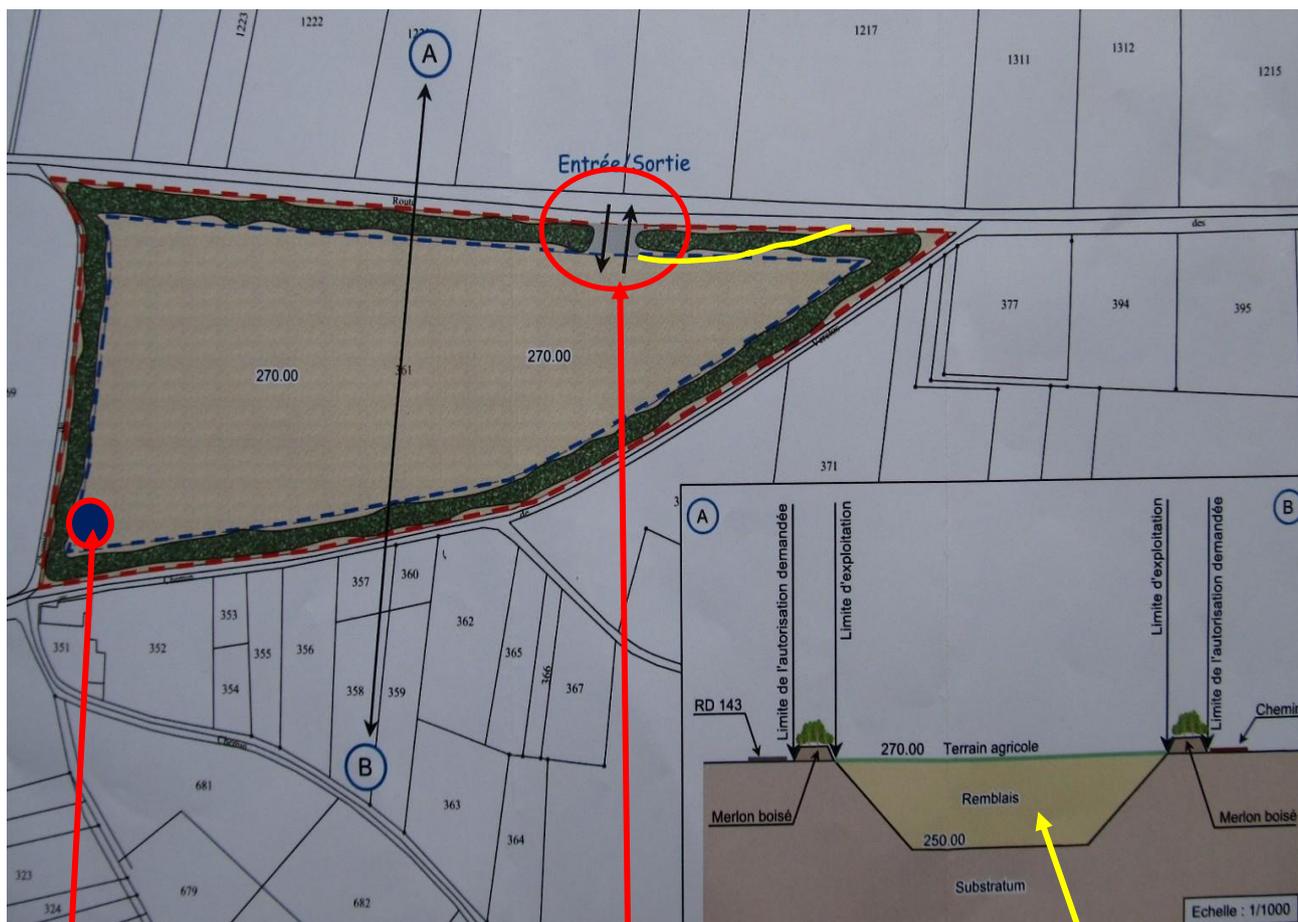
19 - TRAVAUX DE REMISE EN ETAT

CONTROLE DES DECHETS APPORTES	Conformément à l'arrêté du 22/09/1994 ,GACHET SA a instauré une procédure de contrôle de l'état inerte des déchets apportés : → contrôle visuel du chargement à son entrée sur le site .Le chargement sera refusé s'il n'est pas conforme . → contrôle visuel à son déchargement sur la plate-forme . → vérification du bordereau de suivi – traçabilité – des produits (quantité et caractéristiques) . → tenue d'un registre et d'un plan topographique permettant de situer les dépôts des matériaux .
RACCORDEMENT TOPOGRAPHIE DU SITE	Le carreau sera remblayé à la hauteur de la RD 143 au Nord et à sa topographie initiale au Sud afin de récupérer le carreau initial
CONTROLE DU REMBLAI	Afin de surveiller l'impact du remblaiement sur la qualité des eaux souterraines ,GACHET SA procédera à des prélèvements d'eau pour analyse à partir du piézomètre installé sur le site .
REMISE EN ETAT AGRICOLE	Après décapage de l'horizon supérieur (terre végétale) ,il faudra décaper l'horizon inférieur (stériles de découverte) → Les horizons ne seront pas mélangés . →Le corps du remblai sera constitué de matériaux inertes . →Le sol remis en place aura une pente de 0,5 % pour éviter la stagnation des eaux . →un nivellement évitera la formation des mouillères . → afin de permettre une bonne infiltration des eaux ,il ne faudra pas procéder à un compactage ,aussi, il sera préférable de n'utiliser que les engins chenillés et circuler à minima avec des véhicules sur roues (dans l'idéal absolu !!) . → une remontée de cailloux demandera une opération de dépierrage . → une coordination du chantier devrait permettre les opérations ordonnées dans l'avancement de la remise en état (diagramme de Gantt par exemple) . → ensemencement de la zone agricole après une opération d'amendement .

RAPPORT D'ENQUETE

20 - ESTIMATION DES COUTS DE LA REMISE EN ETAT

Règlage - Nivellement - Empierrage 1.5 € / m ² 26 000 m ²	39 000 €
Régalage des terres de découverte 2.5 € / m ² 7 800 m ²	19 500 €
Ensemencement de la zone agricole 1 € / m ² 2 6000 m ²	26 000 €
Total	84 500 €



clôture et modification des merlons d'accès côté "Montcarra " coupe AB

position du 3^{ème} piézomètre

RAPPORT D'ENQUETE

21 - DIFFICULTES RENCONTREES AU COURS DE L'ENQUETE

- * aucune .L'accueil en mairie a été agréable ,dans un bureau spacieux et bien équipé .
- * les affichages ont été effectués et vérifiés conformément à la législation .
- * j'ai pu obtenir les copies des documents souhaités et échanger par mail .
- * les pièces du dossier , le registre ainsi que les documents graphiques ont été tenus à la disposition du public aux heures d'ouverture de la Mairie .
- * le public a pu communiquer , s'exprimer et rédiger librement et dans de bonnes conditions d'accueil .
- * j'ai pu visiter le site de la carrière sans aucune difficulté .Monsieur Philippe GACHET Directeur du site qui m'a guidé, a répondu à mes questions .

22 - CLOTURE DE L'ENQUETE

- * l'enquête a été close le samedi 15 octobre 2016 à 11h
- * le registre déposé en Mairie a été clos .
- * il a été visé par mes soins .

RAPPORT D'ENQUETE

23 - REFERENTIELS DOCUMENTAIRES

23 - 1 - Décodage des abréviations pour information :

- * APPB : arrêté préfectoral de protection du biotope
- * CAPI : communauté d'agglomération des portes de l'Isère
- * DDPP38 : direction départementale de la protection de la population de l'Isère
- * DAE : demande d'autorisation d'exploitation
- * AEP : alimentation en eau potable
- * ICPE : installation classée pour la protection de l'environnement
- * NGF : nivellement général de France
- * PADD : plan d'aménagement et de développement durable
- * POS : PLU (plan local d'urbanisme) en cours d'élaboration
- * PPR : plan de prévention des risques **Naturels** ou **Inondation** ou **Technologiques**
- * SAGE : schéma d'aménagement et de la gestion des eaux
- * SCOT : schéma de cohérence et d'orientation territoriale
- * SDC : schéma départemental des carrières
- * ZICO : zone d'intérêt pour la conservation des oiseaux
- * ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique

RAPPORT D'ENQUETE

23 - REFERENCIELS DOCUMENTAIRES :

23 - 2 - sources documentaires :

- * Légifrance
- * Dispositions des articles du Code de l'Urbanisme et de l'Environnement
- * Schéma départemental des carrières et Schéma régional des carrières
- * Dispositions des articles du Code de l'environnement concernant le classement des ICPE
- * Cartes , extraits graphiques du POS ,règlement de la zone Nc
- * Informations fournies par la mairie de Saint Savin
- * Lexique des définitions et abréviations de l'urbanisme et des ICPE
- * Photos "satellite" et coordonnées GPS de Google Earth , Wikipédia
- * Photos personnelles réalisées sur le site
- * Le guide pratique du commissaire enquêteur CNCE édition 2012
- * Documentation sur les biotopes ,faune ,flore ,etc ...
- * Dossier du bureau d'étude Cabinet CEM ZA des Boudras 26120 UPIES 04 75 84 39 00
- * Etude du milieu naturel Cabinet NATURE Consultants 26120 UPIES 04 75 84 39 00
- * notice d'incidence Natura 2000 26120 UPIES 04 75 84 39 00
- * Etude hydrogéologique Cabinet CPGF HORIZON Centre Est 5 Allée du Levant
38 300 BOURGOIN-JALLIEU 04 74 18 32 47

24 - REMERCIEMENTS

Je remercie Madame le Maire de Saint Savin ainsi que son secrétariat d'accueil, Madame Françoise CHAVET de la DDPP38 ainsi que Monsieur Philippe GACHET Directeur de la société GACHET SA

RAPPORT D'ENQUETE

25 - PLAN

- 0 - 1 - TITRE SOMMAIRE, OBJET
- 2 - DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES PREALABLES
- 3 - 4 - PROCEDURE DE L'ENQUETE , DEROULEMENT DE L'ENQUETE
- 5 - DEROULEMENT DES OPERATIONS
- 6 - COMPTABILITE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC
- 7 - PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE
- 8 - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'EXPLOITATION
- 9 - ETAT DES LIEUX
- 10 - NATURE ET VOLUMES DES ACTIVITES PROJETEES
- 11 - INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
- 12 - IMPACTS DES CARRIERES SUR L'ENVIRONNEMENT
- 13 - IMPACTS DE LA CARRIERE GACHET SA SUR L'ENVIRONNEMENT
- 14 - SECURITE PUBLIQUE
- 15 - ENTRETIEN DES VEHICULES SUR LE SITE
- 16 - EFFETS D'UN INCENDIE OU D'UNE EXPLOSION
- 17 - SECURITE DES ENTrees ET SORTIES
- 18 - IMPACTS DANS LE DOMAINE DES DECHETS
- 19 - TRAVAUX DE REMISE EN ETAT AGRICOLE DU SITE
- 20 - ESTIMATION DES COUTS DE REMISE EN ETAT AGRICOLE DU SITE
- 21 - DIFFICULTES RENCONTREES AU COURS DE L'ENQUETE
- 22 - 23 - CLOTURE DE L'ENQUETE ,REFERENTIELS DOCUMENTAIRES
- 24 - 25 - REMERCIEMENTS , PLAN , FIN DU RAPPORT

RAPPORT D'ENQUETE

*** Pour information :**

Code de l'environnement , enquête publique articles L123-15 et R123-19 :

→ *le commissaire enquêteur consigne dans un document séparé ses conclusions motivées et son avis . Il doit prendre position à toutes les observations formulées par le public .*

Le rapport et l'avis motivé sont indissociables

FIN du rapport

Fait à Eybens le 10 novembre 2016

Le Commissaire Enquêteur :

Daniel TARTARIN

